

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Rapport financier trimestriel

DEUXIÈME TRIMESTRE

30 juin 2017

(non audité)

Table des matières

RAPPORT DE GESTION	3
CONTEXTE OPÉRATIONNEL ET PERSPECTIVES POUR 2017.....	4
RÉSUMÉ DES RÉSULTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	8
RÉSULTATS FINANCIERS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ À PRÉSENTER	11
AIDE AU LOGEMENT	11
ASSURANCE PRÊT HYPOTHÉCAIRE	12
TITRISATION	17
GESTION DES RISQUES.....	19
CHANGEMENTS LIÉS AUX PRINCIPAUX DIRIGEANTS	20
DONNÉES TRIMESTRIELLES HISTORIQUES	21
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS TRIMESTRIELS NON AUDITÉS.....	22

Rapport de gestion

Aperçu

Le présent rapport de gestion concernant la situation financière et les résultats d'exploitation approuvés par le Comité de vérification le 23 août 2017 est préparé pour le deuxième trimestre clos le 30 juin 2017 et vise à fournir aux lecteurs un aperçu de notre rendement en le comparant aux trois mois et aux six mois correspondants de 2016. Le rapport de gestion contient des explications sur les écarts importants entre les résultats financiers réels et les cibles énoncées dans le Résumé du Plan d'entreprise qui peuvent influencer sur les trimestres à l'étude et futurs de l'exercice. Le présent rapport de gestion doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés trimestriels non audités et le *Rapport annuel 2016*. Les états financiers consolidés trimestriels non audités ont été préparés conformément à l'International Accounting Standard 34 Information financière intermédiaire (IAS 34); ils ne comprennent pas toute l'information devant être fournie dans les états financiers consolidés annuels complets. Les états financiers consolidés trimestriels non audités ont fait l'objet d'un examen de la part des auditeurs externes de la SCHL. Sauf indication contraire, les montants y sont libellés en millions de dollars canadiens.

Les informations concernant nos principales méthodes comptables, nos jugements et nos estimations se trouvent dans notre *Rapport annuel 2016*. Aucun changement significatif n'avait été apporté à nos principales méthodes comptables, à nos jugements ou à nos estimations à la clôture du deuxième trimestre de 2017.

Énoncés prospectifs

Notre rapport financier trimestriel (RFT) contient des énoncés prospectifs qui se trouvent, notamment, dans les sections « Contexte opérationnel et perspectives pour 2017 » et « Résultats financiers par secteur d'activité à présenter » du rapport. De par leur nature même, les énoncés prospectifs nous obligent à formuler des hypothèses et comportent des incertitudes et des risques intrinsèques qui pourraient donner lieu à des résultats réels différant significativement des attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs.

Mesures non définies par les IFRS

Nous avons recours à un certain nombre de mesures financières pour évaluer notre rendement. Certaines de ces mesures ne sont pas calculées selon les Normes internationales d'information financière (IFRS), ne sont pas définies par les IFRS et n'ont pas de définition normalisée, de sorte qu'elles pourraient ne pas être comparables à celles d'autres organisations. Ces mesures non définies par les IFRS servent à compléter l'information présentée dans les états financiers consolidés trimestriels non audités préparés conformément aux IFRS et peuvent être utiles pour analyser le rendement et pour comprendre les mesures qu'utilise la direction et qui influencent ses prises de décisions financières et opérationnelles. Les définitions des mesures non définies par les IFRS utilisées dans le rapport financier trimestriel sont énoncées dans le glossaire des mesures non définies par les IFRS du *Rapport annuel 2016*.

Contexte opérationnel et perspectives pour 2017

Les événements ci-après pourraient influencer nos activités futures.

Conjoncture économique et indicateurs du logement (en juillet 2017)

Les perspectives de croissance économique à l'échelle mondiale demeurent relativement inchangées depuis la publication du rapport financier trimestriel (RFT) précédent, en mai : la croissance mondiale devrait se stabiliser en 2017 et 2018 et s'établir à un niveau légèrement plus élevé qu'en 2016. Toutefois, l'incertitude reste grande relativement à ces perspectives, étant donné la décision du Royaume-Uni de sortir de l'Union européenne, la faiblesse des prix des produits de base et les déséquilibres financiers soutenus en Chine, mais également en raison de l'incertitude croissante liée aux politiques fiscales et commerciales des États-Unis.

Au Canada, la croissance économique a été faible en 2016, l'investissement des entreprises ayant été un frein important. Parallèlement, le secteur du commerce du pays a continué de ralentir la croissance du produit intérieur brut (PIB), malgré la dépréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain. Sur une note plus positive, la croissance des dépenses de consommation s'est accélérée et l'investissement résidentiel a continué d'augmenter. Dans l'ensemble, l'économie canadienne a tout de même affiché un taux de croissance de 1,4 % en 2016. Au premier trimestre de 2017, la croissance s'est intensifiée de façon importante : elle a atteint 3,7 % (taux annualisé) en raison surtout de l'augmentation plus élevée que prévu des dépenses de consommation et de l'investissement résidentiel, et de la croissance la plus marquée de l'investissement des entreprises depuis le premier trimestre de 2010. Cependant, puisque l'on s'attend à ce que certains des facteurs qui alimentent cette croissance s'atténuent à court terme, le consensus des prévisionnistes du secteur privé établi en mai 2017 prévoit une diminution du PIB réel par rapport au premier trimestre. Le taux de croissance annuel de cet indicateur devrait ainsi varier entre 1,9 % et 2,8 % en 2017 et se situer dans une fourchette légèrement inférieure en 2018, soit entre 1,2 % et 2,6 %¹. La croissance sera influencée par les mesures de stimulation du gouvernement et par un redressement des exportations et de l'investissement des entreprises, ce qui comprend une amélioration du rendement dans le secteur de l'énergie attribuable à une adaptation sans cesse améliorée de la production d'énergie en fonction des faibles cours du pétrole.

Le facteur de vulnérabilité le plus important est le taux d'endettement élevé des ménages canadiens, qui pourrait accentuer les effets d'un choc économique si les ménages endettés commencent à se désendetter ou ont de la difficulté à rembourser leurs dettes advenant une augmentation du taux de chômage. Bien que le marché et les propriétaires d'habitations s'attendent probablement à des hausses des taux d'intérêt et que celles-ci aient été prises en compte dans les perspectives de la SCHL (la Société) et des prévisionnistes privés, des hausses plus élevées que prévu des taux d'intérêt sont un autre risque qui aurait une incidence à la hausse sur les frais de la dette des emprunteurs et qui pourrait inciter bon nombre de ménages à réduire leurs dépenses. Les incidences négatives d'une augmentation du protectionnisme commercial à l'échelle mondiale, plus particulièrement aux États-Unis, sur l'investissement des entreprises et les exportations posent également un risque pour les perspectives économiques du Canada.

Dans ce contexte, le plus récent cadre analytique de l'*Évaluation du marché de l'habitation* de la SCHL, publié en juillet 2017, continue de détecter globalement des signes élevés de conditions problématiques. À l'échelle nationale, le cadre qualifie les signes d'élevés en raison de la surévaluation et de l'accélération des prix des logements. Dans les régions, l'évaluation globale indique des signes élevés de conditions problématiques à Toronto, à Hamilton, à Saskatoon, à Victoria et à Vancouver. Comparativement aux résultats de l'*Évaluation* précédente en date d'avril 2017, les signes de surchauffe sont passés de faibles à modérés à Vancouver, étant donné la forte demande et les conditions serrées du marché.

¹ L'édition la plus récente des *Perspectives du marché de l'habitation, Canada* de la SCHL a été publiée en octobre 2016 et les hypothèses économiques étaient fondées sur la moyenne des prévisions établies par les prévisionnistes du secteur privé au Canada en septembre 2016. On s'attendait alors à ce que la croissance varie entre 1,8 % et 3,0 % en 2017, ce qui est largement semblable aux prévisions les plus récentes établies par ces mêmes prévisionnistes en mai 2017 (aucune prévision pour 2018). La prochaine édition des *Perspectives du marché de l'habitation, Canada* sera publiée en octobre 2017.

Les prix de revente moyens annuels se sont considérablement accrus en 2016, alimentés par la croissance dans la région du Lower Mainland en Colombie-Britannique et dans la région du Grand Toronto. La croissance des prix a toutefois ralenti au cours du deuxième semestre de 2016 et a continué de se modérer en 2017, du fait surtout de l'incidence des variations des prix en Colombie-Britannique. On s'attend à ce que la croissance des prix ralentisse davantage en 2018. Un certain nombre de facteurs devraient avoir un effet à la baisse sur le marché de la revente en 2017 et en 2018 par rapport aux sommets enregistrés récemment, notamment des règles hypothécaires plus strictes, d'autres légères hausses des taux hypothécaires, l'endettement élevé des ménages et le changement dans la composition des ventes, puisqu'il devrait se vendre moins d'habitations de prix élevé et davantage de logements relativement moins chers. Les mises en chantier ont affiché une légère croissance en 2016 et ont continué d'augmenter au cours de la première moitié de 2017. Le rythme de la construction devrait se stabiliser, pour se situer près des niveaux actuels d'ici 2018.

Stratégie nationale sur le logement

Un rapport intitulé *Ce que nous avons entendu*, résumant les opinions, les idées et les commentaires reçus dans le cadre des consultations sur la Stratégie nationale sur le logement (SNL), a été publié le 22 novembre 2016, à l'occasion de la Journée nationale de l'habitation. Une importante constatation qui s'en est dégagée est que les Canadiens veulent de meilleurs résultats en matière de logement pour les personnes dont les besoins sont les plus criants. En outre, les répondants au sondage sur la SNL ont indiqué que l'abordabilité, la durabilité, l'inclusivité et les logements qui contribuent à une meilleure qualité de vie sont parmi les résultats les plus importants à rechercher.

L'élaboration de la SNL exige d'examiner les défis de longue date et nouveaux en matière de logement et de profiter des occasions de les relever en ayant recours à des méthodes nouvelles et novatrices. Nous examinons toutes les idées mises de l'avant par les Canadiens et continuons de collaborer avec les intervenants pour déterminer comment les opinions et commentaires recueillis peuvent appuyer une SNL qui répond le mieux possible aux besoins des Canadiens en matière de logement.

Le budget de 2017 propose de nouveaux investissements fédéraux de plus de 11,2 milliards de dollars sur 11 ans, de même que le maintien du financement du logement social et de nouveaux prêts à faible coût pour appuyer le logement abordable dans le cadre d'une Stratégie nationale sur le logement. Ces montants s'ajouteront aux investissements fédéraux supplémentaires de 5 milliards de dollars prévus dans le budget de 2016, dont une partie est prise en compte dans les dépenses des programmes de logement de la SCHL pour 2017. Le financement fédéral supplémentaire proposé dans le budget de 2017 soutiendra le logement abordable grâce à de nouveaux investissements et prêts. La SCHL se verra confier la responsabilité d'affecter une tranche de 9,1 milliards de dollars de cet important investissement.

Par l'entremise de la SCHL, le gouvernement du Canada (le gouvernement) entreprend des consultations ciblées auprès des intervenants du secteur de l'habitation pour achever la conception des programmes et des initiatives et publiera une Stratégie nationale sur le logement complète en 2017.

Budget de 2016

Financement de la construction de logements locatifs

En avril 2017, nous avons lancé l'initiative Financement de la construction de logements locatifs (l'initiative), qui permettra d'offrir 2,5 milliards de dollars en prêts à faible coût pour encourager la construction de logements locatifs. L'initiative a été annoncée dans le cadre du budget de 2016 et elle devrait permettre de financer la construction de 10 000 logements locatifs au Canada. Aux termes de cette initiative, jusqu'à 625 millions de dollars de prêts par année, pendant quatre ans, seront mis à la disposition des municipalités, des promoteurs du secteur privé, des constructeurs et des organismes sans but lucratif pour encourager la construction de logements locatifs. L'initiative est conçue de façon à ce que nous détenions les prêts pendant une période de 10 ans, au terme de laquelle l'emprunteur devra obtenir du financement auprès d'un prêteur agréé par la SCHL. Les prêts ne seront pas remboursables par anticipation et nous les financerons au moyen d'emprunts auprès du gouvernement. Les prêts et les emprunts connexes, une fois émis, seront comptabilisés dans nos activités d'aide au logement.

Les prêts seront assurés par la SCHL pendant toute la période d'amortissement, qui pourrait atteindre 50 ans. L'emprunteur n'aura pas à payer la prime d'assurance (mais devra acquitter la taxe de vente provinciale applicable). Les primes perçues et acquises, les règlements d'assurance et les passifs connexes seront comptabilisés dans les activités d'assurance prêt hypothécaire. Jusqu'à maintenant, l'initiative a suscité beaucoup d'intérêt et les premiers prêts devraient être émis au cours du troisième trimestre de 2017.

Dividendes

La SCHL travaille avec le ministère des Finances et d'autres sociétés d'État à l'élaboration d'un cadre de politique commun en matière de suffisance du capital et de dividendes. En 2017, nous avons commencé à verser des dividendes au gouvernement dans la mesure où il y a des bénéficiaires et des résultats non distribués non affectés aux réserves, à la capitalisation ou aux besoins de la Société pour l'application de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH) ou de la *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement (Loi sur la SCHL)*, ou à toute autre fin relative à l'habitation autorisée par le Parlement. Nous avons recours à l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) pour déterminer le montant de dividende sous réserve des principes de gouvernance énoncés dans notre Cadre d'appétit pour le risque et notre Politique sur la gestion du capital.

En mai 2017, nous avons déclaré au gouvernement un dividende de 145 millions de dollars sur nos activités d'assurance prêt hypothécaire, le premier de notre histoire. Ce dividende a été versé en juin 2017.

En juin 2017, nous avons également remis au gouvernement le capital excédentaire accumulé en déclarant un dividende exceptionnel de 4 milliards de dollars sur nos activités d'assurance prêt hypothécaire. Cette mesure non récurrente nous a permis d'aligner notre niveau de capital réel sur notre cible de capital immobilisé (niveau du capital de fonctionnement). Nous avons versé une tranche de 500 millions de dollars du dividende en juillet 2017 puis une tranche équivalente en août, et il est attendu que nous paierons le montant restant par versements sur une période maximale de deux ans.

Faits nouveaux en matière d'assurance prêt hypothécaire

Primes d'assurance prêt hypothécaire

Par suite de l'examen annuel de nos produits d'assurance en 2016, et pour répondre aux nouvelles exigences de capital du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), nous avons rajusté la tarification de l'assurance de portefeuille le 1^{er} janvier 2017 et nous avons majoré, le 17 mars 2017, nos primes d'assurance pour les nouveaux prêts hypothécaires pour propriétaires-occupants assurés à l'unité. Pour la moyenne des acheteurs qui assurent leur prêt auprès de la SCHL, la majoration des primes donnera lieu à une hausse d'environ 5 \$ des mensualités hypothécaires.

Nous avons également modifié notre barème de primes pour les immeubles collectifs le 15 mai 2017 pour continuer à appuyer les efforts du gouvernement visant à accroître et à préserver le parc de logements abordables, et poursuivre notre participation dans les segments du marché des immeubles collectifs qui répondent aux besoins des Canadiens en matière de logement locatif. Il s'agit des segments suivants : les logements locatifs ordinaires, les logements pour étudiants, les ensembles de chambres individuelles, les résidences pour personnes âgées et les ensembles de logements avec services de soutien.

Logement locatif abordable

En plus du nouveau barème de primes mentionné précédemment, nous avons également apporté d'autres améliorations à notre assurance prêt hypothécaire pour immeubles collectifs. Ces améliorations sont entrées en vigueur le 15 mai 2017 et visent à faciliter davantage la construction, l'achat et le refinancement de logements locatifs abordables. Elles comprennent des assouplissements en matière de souscription, qui permettent notamment des rapports prêt-valeur plus élevés et des coefficients de couverture de la dette inférieurs.

IFRS 17 Contrats d'assurance

En mai 2017, l'International Accounting Standards Board a publié l'IFRS 17 *Contrats d'assurance*, qui doit être mise en œuvre d'ici le 1^{er} janvier 2021. L'IFRS 17 est une nouvelle norme comptable complète qui s'applique aux contrats d'assurance et qui couvre la reconnaissance, l'évaluation, la présentation et les informations à fournir. Elle devrait avoir des incidences importantes sur l'ensemble de nos activités d'assurance. Voir la note 2 complémentaire aux états financiers consolidés trimestriels non audités, « Changements de méthodes comptables », pour obtenir plus d'information.

Faits nouveaux en matière de titrisation

Barème des droits de cautionnement spécifique pour les TH LNH de courte durée

Le 1^{er} janvier 2017, la SCHL a adopté un barème des droits de cautionnement spécifique pour les titres hypothécaires émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (TH LNH) de courte durée. Ce barème offre plus de souplesse et permet une meilleure concordance entre les coûts des TH LNH de courte durée et les droits de cautionnement annualisés des TH LNH de longue durée.

Nouveau droit d'administration visant l'attribution annuelle des cautionnements de TH LNH inutilisée par les émetteurs

La SCHL introduit un droit d'administration de 0,01 % qui sera perçu sur une tranche de l'attribution des cautionnements de TH LNH inutilisée par l'émetteur au-delà d'un seuil établi. Ce droit est entré en vigueur le 1^{er} avril 2017 et s'appliquera aux attributions inutilisées. Il vise à favoriser une meilleure concordance entre les cautionnements demandés par les émetteurs et leurs besoins réels de financement par TH LNH, de même qu'un fonctionnement sans accroc du processus d'attribution des cautionnements de TH LNH tout au long de l'exercice.

Lignes directrices du BSIF**Modification des exigences de capital pour les prêts hypothécaires à l'habitation**

Le 15 décembre 2016, le BSIF a publié une version modifiée de son préavis à l'intention des assureurs hypothécaires, intitulé *Exigences de capital des sociétés d'assurance hypothécaire fédérales*, dont la date d'entrée en vigueur était le 1^{er} janvier 2017. Voir la note 7 complémentaire aux états financiers consolidés trimestriels non audités, « Gestion du capital », pour obtenir des informations complètes.

Le 15 juin 2017, le BSIF a publié la version à l'étude de la Ligne directrice sur le test du capital minimal (TCM) de 2018 aux fins de consultation auprès du secteur. Cette version à l'étude propose des modifications aux exigences en matière de capital réglementaire pour les sociétés d'assurances multirisques fédérales. Elle propose la suppression des exigences qui ne sont plus applicables, comme les mesures transitoires. La version à l'étude uniformise également la terminologie et les exemples de la ligne directrice sur ceux du relevé réglementaire trimestriel.

La période de consultation s'est terminée le 4 août 2017. La version définitive de la Ligne directrice sur le TCM devrait être diffusée en septembre 2017, et indiquer une date d'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Nous ne nous attendons pas à ce que les modifications proposées dans la version à l'étude de la ligne directrice aient une incidence significative sur notre situation en matière de capital pour les activités d'assurance prêt hypothécaire.

Résumé des résultats financiers consolidés

Bilans consolidés résumés

<i>(En millions)</i>	Aux	
	30 juin 2017	31 décembre 2016
Total de l'actif	264 713	259 532
Total du passif	247 260	238 542
Total des capitaux propres du Canada	17 453	20 990

Le total de l'actif s'est accru de 5 181 millions de dollars (2,0 %) par rapport au 31 décembre 2016, une croissance qui s'explique principalement par une augmentation des prêts et créances, partiellement compensée par une baisse des prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les prêts et créances ont augmenté de 6 137 millions de dollars (2,7 %) en raison de l'incidence nette des émissions (20,8 milliards) par rapport aux échéances (14,8 milliards) d'Obligations hypothécaires du Canada (OHC). Les prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ont baissé de 631 millions de dollars (15,7 %), du fait surtout des remboursements de capital reçus.

Le total du passif s'est accru de 8 718 millions de dollars (3,7 %) comparativement au 31 décembre 2016 en raison surtout d'une augmentation des emprunts inclus dans les autres passifs financiers et du dividende à payer, en partie contrebalancée par une baisse des emprunts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les emprunts inclus dans les autres passifs financiers ont augmenté de 5 796 millions de dollars (2,6 %) du fait essentiellement des émissions nettes d'OHC. Le dividende à payer a augmenté de 4 000 millions de dollars (100,0 %) à la suite de la déclaration d'un dividende exceptionnel à payer au gouvernement. Les emprunts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ont baissé de 800 millions de dollars (13,5 %) en raison surtout des remboursements de capital sur les emprunts arrivés à échéance.

États consolidés résumés des résultats et du résultat global

<i>(En millions)</i>	Trois mois clos les 30 juin		Six mois clos les 30 juin	
	2017	2016	2017	2016
Total des produits	1 241	1 106	3 491	2 306
Total des charges	714	662	2 476	1 450
Impôt sur le résultat	130	106	248	205
Résultat net	397	338	767	651
Autres éléments du résultat global	(205)	61	(159)	48
Résultat global	192	399	608	699

Comparaison – T2 2017 et T2 2016

Le total des produits s'est accru de 135 millions de dollars (12,2 %) par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent en raison principalement d'une augmentation des crédits parlementaires affectés aux programmes de logement, des primes et droits acquis et des gains nets sur les instruments financiers.

Les crédits parlementaires affectés aux programmes de logement ont augmenté de 85 millions de dollars (18,4 %) du fait surtout d'un accroissement du soutien pour le logement découlant des nouvelles initiatives prévues dans le budget de 2016.

Les primes et droits acquis ont connu une augmentation de 23 millions de dollars (5,0 %), attribuable essentiellement à l'effet combiné de la majoration des droits de cautionnement entrée en vigueur en 2015 et à la mise en application, en 2016, du barème des droits pour les activités de titrisation, qui a introduit des droits de cautionnement pour tous les TH LNH vendus à la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH), ainsi qu'à une hausse des primes et droits perçus au cours des dernières années dans le cadre des activités d'assurance prêt hypothécaire.

Les gains nets sur les instruments financiers ont augmenté de 20 millions de dollars (100,0 %) en raison principalement d'une baisse du coût d'amortissement de la dette sur l'achat d'OHC et des gains comptabilisés sur la vente de placements en valeurs mobilières qui a fait suite au rééquilibrage du portefeuille.

Le total des charges s'est accru de 52 millions de dollars (7,9 %) par rapport au même trimestre de l'exercice précédent du fait d'une augmentation des dépenses des programmes de logement et des charges opérationnelles, partiellement contrebalancée par une diminution des règlements d'assurance.

Les dépenses des programmes de logement ont augmenté de 85 millions de dollars (18,4 %), ce qui correspond à la hausse des crédits parlementaires affectés aux programmes de logement dont il est question précédemment.

Les charges opérationnelles ont augmenté de 27 millions de dollars (30,7 %) en raison surtout d'une hausse des coûts associés à notre initiative de transformation technologique.

Les règlements d'assurance ont connu une diminution de 60 millions de dollars (54,1 %) attribuable à une baisse du nombre de contrats d'assurance en vigueur, à une amélioration du taux de prêts en souffrance et du taux de chômage à l'échelle nationale, et à une amélioration de la conjoncture économique plus particulièrement en Ontario et en Colombie-Britannique, qui a contribué à une montée des prix des habitations.

Les autres éléments du résultat global ont diminué de 266 millions de dollars (436,1 %) par rapport au trimestre correspondant de 2016 en raison principalement d'une baisse des gains (pertes) nets latents sur les instruments financiers disponibles à la vente.

Les gains (pertes) nets latents sur les instruments financiers disponibles à la vente ont baissé de 255 millions de dollars (179,6 %) comparativement au même trimestre de l'exercice précédent, en raison de pertes latentes de 113 millions de dollars sur le portefeuille de placements en titres à revenu fixe qui ont découlé d'une augmentation des taux de rendement du marché au cours du trimestre courant, alors que des gains latents de 142 millions de dollars avaient été affichés au cours de la même période en 2016.

Comparaison – Cumul 2017 et cumul 2016

Le total des produits s'est accru de 1 185 millions de dollars (51,4 %) par rapport à la période de six mois correspondante de l'exercice précédent en raison principalement d'une augmentation des crédits parlementaires affectés aux programmes de logement, des gains nets sur les instruments financiers et des primes et droits acquis.

Les crédits parlementaires affectés aux programmes de logement ont augmenté de 1 062 millions de dollars (101,0 %) du fait surtout d'un accroissement du soutien pour le logement et du logement dans les communautés des Premières Nations découlant des nouvelles initiatives prévues dans le budget de 2016, ainsi que du calendrier des demandes de remboursement des dépenses.

Les gains nets sur les instruments financiers ont augmenté de 57 millions de dollars (135,7 %) pour les raisons mentionnées précédemment.

Les primes et droits acquis ont connu une augmentation de 48 millions de dollars (5,3 %) attribuable essentiellement aux raisons mentionnées précédemment.

Le total des charges s'est accru de 1 026 millions de dollars (70,8 %) par rapport à la même période de six mois de l'exercice précédent du fait d'une augmentation des dépenses des programmes de logement et des charges opérationnelles, partiellement contrebalancée par une diminution des règlements d'assurance.

Les dépenses des programmes de logement ont augmenté de 1 062 millions de dollars (101,0 %), ce qui correspond à la hausse des crédits parlementaires affectés aux programmes de logement dont il est question précédemment.

Les charges opérationnelles ont augmenté de 49 millions de dollars (26,5 %) essentiellement pour la raison mentionnée précédemment.

Les règlements d'assurance ont connu une diminution de 85 millions de dollars (39,9 %) attribuable aux raisons mentionnées précédemment.

Les autres éléments du résultat global ont diminué de 207 millions de dollars (431,3 %) par rapport à la période de six mois correspondante de 2016 en raison principalement d'une baisse des gains (pertes) nets latents sur les instruments financiers disponibles à la vente et des pertes sur la réévaluation des montants au titre des régimes à prestations déterminées.

Les gains (pertes) nets latents sur les instruments financiers disponibles à la vente ont baissé de 245 millions de dollars (111,9 %) pour les raisons mentionnées précédemment.

Les pertes sur la réévaluation des montants au titre des régimes à prestations déterminées ont diminué de 42 millions de dollars (25,1 %) du fait essentiellement d'une baisse moins importante du taux d'actualisation et d'un rendement réel plus élevé que prévu sur les actifs des régimes par rapport à la même période en 2016.

Résultats financiers par secteur d'activité à présenter

L'analyse financière porte sur les activités suivantes : l'aide au logement, l'assurance prêt hypothécaire et la titrisation.

Aide au logement

Nous versons des fonds fédéraux à l'appui des programmes de logement destinés aux Canadiens dans le besoin, notamment dans les réserves. Nos activités comprennent également des programmes d'octroi de prêts pour le logement social. Le résultat ultime de nos activités est que les Canadiens dans le besoin aient accès à des logements abordables et convenables.

Analyse financière

<i>(En millions)</i>	Trois mois clos les		Six mois clos les	
	30 juin 2017	30 juin 2016	30 juin 2017	30 juin 2016
Produits d'intérêts nets	4	2	4	5
Crédits parlementaires affectés aux programmes de logement	548	463	2 114	1 052
Autres produits ¹	-	1	13	13
Total des produits	552	466	2 131	1 070
Dépenses des programmes de logement	548	463	2 114	1 052
Charges opérationnelles	7	3	14	6
Total des charges	555	466	2 128	1 058
Résultat avant impôt	(3)	-	3	12
Impôt sur le résultat	(2)	(2)	(2)	-
Résultat net	(1)	2	5	12

¹ Les autres produits comprennent les gains (pertes) nets sur les instruments financiers et les autres produits.

Comparaison – T2 2017 et T2 2016

Le total des produits s'est accru de 86 millions de dollars (18,5 %) par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Cet accroissement est principalement attribuable à une augmentation des crédits parlementaires affectés aux programmes de logement découlant de l'obtention de 73 millions de dollars destinés au Fonds pour l'innovation en matière de logement locatif abordable qui a été lancé à la fin de 2016 et d'une hausse de 12 millions des paiements reçus pour couvrir des pénalités pour remboursement anticipé.

Le total des charges s'est accru de 89 millions de dollars (19,1 %) principalement par suite de l'augmentation des dépenses des programmes de logement dont il est question précédemment.

Comparaison – Cumul 2017 et cumul 2016

Le total des produits s'est accru de 1 061 millions de dollars (99,2 %) par rapport à la période de six mois correspondante de l'exercice précédent. Cet accroissement s'explique essentiellement par une augmentation des crédits parlementaires affectés aux programmes de logement découlant d'une hausse de 1 039 millions de dollars des dépenses pour de nouvelles initiatives prévues dans le budget de 2016, tandis qu'une tranche de 24 millions est attribuable au calendrier des demandes de remboursement des dépenses soumises par les provinces et les territoires dans le cadre de l'Investissement dans le logement abordable. Sur les dépenses de 1 039 millions de dollars découlant du budget de 2016, une tranche de 983 millions a trait à de nouveaux engagements pour le logement abordable et une tranche de 56 millions, à de nouveaux engagements pour le logement dans les communautés des Premières Nations.

Le total des charges s'est accru de 1 070 millions de dollars (101,1 %) principalement par suite de l'augmentation des dépenses des programmes de logement dont il est question précédemment.

Gestion du capital

Nous conservons une réserve en vertu de l'article 29 de la *Loi sur la SCHL*. Une portion des résultats des programmes d'octroi de prêts est conservée dans cette réserve dans le cadre de notre stratégie de gestion du risque de taux d'intérêt et du risque de crédit inhérents à nos prêts. Les variations latentes de la juste valeur marchande ainsi que les pertes découlant de la réévaluation des montants au titre des régimes à prestations déterminées sont imputées aux résultats non distribués.

Il n'y a pas de capital² immobilisé pour les programmes de logement, puisque ces activités ne présentent pas de risques pour la Société qui exigeraient que des réserves en capital soient constituées pour les couvrir. Voir la note 7 complémentaire aux états financiers consolidés trimestriels non audités, « Gestion du capital » pour obtenir des informations complètes.

Présentation de l'information sur l'utilisation des crédits

Le tableau qui suit présente le rapprochement entre les crédits autorisés par le Parlement et qui nous sont accordés pendant l'exercice du gouvernement (clos le 31 mars) et le montant total que nous comptabilisons pendant notre exercice, qui correspond à l'année civile.

(En millions)	Six mois clos les 30 juin	
	2017	2016
Montants prévus pour l'application des programmes de logement		
Montants autorisés en 2016-2017 (2015-2016)		
Budget principal des dépenses	2 028	2 026
Budget supplémentaire des dépenses A ^{1,2}	1 070	-
Budget supplémentaire des dépenses B ^{1,2}	78	-
Moins la tranche comptabilisée pendant l'année civile 2016 (2015)	(1 563)	(1 420)
Moins les crédits inutilisés pour 2016-2017 (2015-2016) ⁴	(47)	(17)
Tranche de 2016-2017 (2015-2016) comptabilisée en 2017 (2016)	1 566	589
Montants autorisés en 2017-2018 (2016-2017)		
Budget principal des dépenses	2 735	2 028
Budget supplémentaire des dépenses A ^{1,2,3}	41	1 070
Budget supplémentaire des dépenses B ^{1,2}	-	78
Total des crédits de l'exercice	2 776	3 176
Moins la tranche à comptabiliser au cours des prochains trimestres	(2 228)	(2 713)
Tranche de 2017-2018 (2016-2017) comptabilisée en 2017 (2016)	548	463
Total des crédits comptabilisés – six mois clos les 30 juin	2 114	1 052

¹ Les budgets supplémentaires des dépenses correspondent aux crédits additionnels votés par le Parlement pendant l'exercice du gouvernement.

² Le budget de 2016 consacrait du financement sur deux ans destiné à l'infrastructure sociale, de même que du financement sur cinq ans pour le nouveau Fonds pour l'innovation en matière de logement locatif abordable. Les crédits pour 2016-2017 et pour 2017-2018 tiennent compte de la première et de la deuxième année de ces investissements.

³ Le budget de 2016 consacrait du financement sur quatre ans pour favoriser la mise en œuvre de l'initiative Financement de la construction de logements locatifs, et le budget de 2017 affectait de nouveaux fonds sur trois ans pour soutenir l'Initiative de stages en habitation pour les jeunes des Premières Nations et les jeunes Inuits, un programme existant de la SCHL. Les crédits pour 2017-2018 tiennent compte de la première année du financement destiné à ces deux programmes (37 millions et 4 millions de dollars respectivement).

⁴ Les crédits inutilisés de 47 millions de dollars pour l'exercice 2016-2017 comprennent une affectation bloquée de 35 millions pour tenir compte du transfert, de la SCHL à Affaires autochtones et du Nord Canada, de la mise en œuvre des fonds pour le logement des Inuits. Compte tenu de cette affectation bloquée, la tranche inutilisée de la SCHL se chiffrait à 12 millions de dollars.

Le total des crédits approuvés par le Parlement pour l'exercice 2017-2018 est de 2 776 millions de dollars. Les dépenses totales par rapport au niveau de référence atteignaient 548 millions de dollars (19,7 %) au 30 juin 2017.

Assurance prêt hypothécaire

Nous offrons de l'assurance prêt hypothécaire pour propriétaires-occupants souscrite à l'unité (P.-O., à l'unité), de l'assurance de portefeuille et de l'assurance pour immeubles collectifs résidentiels partout au Canada. Nous exécutons ces programmes dans un contexte commercial. Les produits tirés des primes, des droits et des placements servent à couvrir l'ensemble des charges, y compris les pertes sur règlements, et l'on s'attend à ce que nous générions un rendement raisonnable au profit du gouvernement, tout en tenant dûment compte des risques de pertes. Les activités d'assurance prêt hypothécaire génèrent la quasi-totalité de notre résultat net.

² Dans le présent RFT, toute mention du « capital » renvoie au terme comptable et ne se limite pas au sens donné au terme « capital » dans la Loi sur la SCHL, la Loi nationale sur l'habitation et la Loi sur la gestion des finances publiques.

Nos activités d'assurance prêt hypothécaire sont exposées à des variations saisonnières. Alors que les primes acquises et les gains (pertes) nets sur les instruments financiers changent d'un trimestre à l'autre en fonction des soldes sous-jacents, les primes perçues pour certains produits d'assurance prêt hypothécaire fluctuent trimestriellement en raison du caractère saisonnier du marché de l'habitation. Ces variations dépendent du nombre de prêts hypothécaires initiés et de contrats d'assurance prêt hypothécaire souscrits qui s'y rapportent; pour les prêts achat, ceux-ci atteignent habituellement un sommet au printemps et à l'été. Les pertes sur règlements varient d'un trimestre à l'autre en fonction surtout de la conjoncture économique de même que des caractéristiques du portefeuille des contrats d'assurance en vigueur, comme la taille et l'âge.

Paramètres financiers

(En milliards)	Aux	
	30 juin 2017	31 décembre 2016
Contrats d'assurance en vigueur	496	512
P.-O., à l'unité	258	264
Portefeuille	173	185
Immeubles collectifs résidentiels	65	63

En vertu de l'article 11 de la LNH, l'encours total des prêts assurés ne doit pas dépasser 600 milliards de dollars (600 milliards au 31 décembre 2016). Au 30 juin 2017, les contrats d'assurance en vigueur s'établissaient à 496 milliards de dollars, en baisse de 16 milliards (3,1 %) par rapport au 31 décembre 2016. Les nouveaux prêts assurés totalisaient 25 milliards de dollars, tandis que l'amortissement et le remboursement estimatifs des prêts se chiffraient à 41 milliards.

(En millions, sauf indication contraire)	Trois mois clos les		Six mois clos les	
	30 juin 2017	30 juin 2016	30 juin 2017	30 juin 2016
Volume d'assurance (nombre de logements)	95 230	134 891	143 976	217 725
P.-O., à l'unité	36 836	49 429	55 460	73 591
Portefeuille ¹	25 314	53 981	29 976	90 671
Immeubles collectifs résidentiels	33 080	31 481	58 540	53 463
Volume d'assurance (\$)	17 395	26 872	25 648	41 208
P.-O., à l'unité	9 285	11 721	14 143	17 487
Portefeuille ¹	4 893	12 735	6 100	19 714
Immeubles collectifs résidentiels	3 217	2 416	5 405	4 007
Primes et droits perçus²	443	478	671	726
P.-O., à l'unité	310	361	459	534
Portefeuille	29	34	38	51
Immeubles collectifs résidentiels	104	83	174	141
Règlements payés³	94	90	171	192
P.-O., à l'unité	65	83	134	166
Portefeuille	2	5	8	14
Immeubles collectifs résidentiels	27	2	29	12
Taux de prêts en souffrance (%)	0,29	0,32	0,29	0,32

¹ Les volumes d'assurance de portefeuille ont été modifiés; ils tiennent compte des substitutions par les prêteurs et des nouveaux prêts.

² Il est possible que les primes et droits perçus ne correspondent pas aux primes et droits différés sur les contrats souscrits pendant la période en raison de la date de perception.

³ Les règlements payés n'incluent pas les demandes de règlement concernant les prêts hypothécaires pour logements sociaux et les prêts hypothécaires indexés.

Comparaison – T2 2017 et T2 2016

Notre volume total d'assurance au deuxième trimestre de 2017 a été de 39 661 logements (29,4 %) inférieur à celui du même trimestre de l'exercice précédent en raison principalement d'une baisse du volume d'assurance de portefeuille et du volume d'assurance pour propriétaires-occupants souscrite à l'unité.

- Le volume d'assurance de portefeuille (prêts nouveaux et de remplacement) a baissé de 28 667 logements (53,1 %) du fait essentiellement de l'ajustement du marché à la nouvelle tarification qui a découlé de la hausse des exigences en matière de capital.
- Le volume d'assurance pour propriétaires-occupants souscrite à l'unité a diminué de 12 593 logements (25,5 %), puisqu'une baisse a été enregistrée tant pour les prêts achat que de refinancement. La diminution du volume est essentiellement attribuable aux nouvelles règles annoncées par le gouvernement au quatrième trimestre de 2016, qui ont éliminé le produit de refinancement et introduit l'exigence de déterminer, au moyen de la « simulation de crise visant le taux hypothécaire », que l'emprunteur a la capacité de s'acquitter de ses paiements hypothécaires même à un taux d'intérêt plus élevé.

Les primes et droits perçus ont connu une baisse de 35 millions de dollars (7,3 %) comparativement au trimestre correspondant de 2016, qui découle principalement d'une diminution des primes et droits perçus pour l'assurance pour propriétaires-occupants souscrite à l'unité et pour l'assurance de portefeuille, compensée légèrement par une hausse de ceux perçus pour l'assurance pour immeubles collectifs résidentiels. La baisse des primes et droits perçus pour l'assurance pour propriétaires-occupants souscrite à l'unité et pour l'assurance de portefeuille découle des diminutions de volume mentionnées précédemment, mais est compensée en partie par une augmentation des tarifs qui est entrée en vigueur au cours du premier trimestre. La hausse des primes et droits perçus pour l'assurance pour immeubles collectifs résidentiels est attribuable à l'augmentation du volume.

Les règlements payés ont connu une hausse de 4 millions de dollars (4,4 %) par rapport au même trimestre de l'exercice précédent, qui s'explique par une augmentation des règlements payés visant des immeubles collectifs résidentiels, contrebalancée en partie par une diminution des règlements pour les prêts pour propriétaires-occupants assurés à l'unité et les prêts assurés en portefeuille. L'augmentation des règlements visant des immeubles collectifs découle essentiellement d'un règlement important. Quant à la diminution des règlements pour les prêts pour propriétaires-occupants assurés à l'unité et les prêts assurés en portefeuille, elle est attribuable à une baisse du nombre de contrats d'assurance en vigueur, à une amélioration du taux de prêts en souffrance et du taux de chômage à l'échelle nationale, ainsi qu'à une augmentation des prix des habitations en Ontario et en Colombie-Britannique.

Comparaison – Cumul 2017 et cumul 2016

Notre volume total d'assurance pour les six premiers mois de 2017 a été de 73 749 logements (33,9 %) inférieur à celui de la même période de six mois en 2016 en raison principalement d'une baisse du volume d'assurance de portefeuille et du volume d'assurance pour propriétaires-occupants souscrite à l'unité, compensée en partie par une hausse du volume d'assurance pour immeubles collectifs résidentiels.

- Le volume d'assurance pour propriétaires-occupants souscrite à l'unité a diminué de 18 131 logements (24,6 %) et le volume d'assurance de portefeuille (prêts nouveaux et de remplacement) a baissé de 60 695 logements (66,9 %) pour les raisons mentionnées précédemment.
- Le volume d'assurance pour immeubles collectifs résidentiels s'est accru de 5 077 logements (9,5 %) en raison surtout d'une augmentation du nombre de prêts de refinancement d'immeubles collectifs résidentiels attribuable essentiellement à la faiblesse des taux d'intérêt.

Les primes et droits perçus ont connu une baisse de 55 millions de dollars (7,6 %) comparativement à la période de six mois correspondante de l'exercice précédent pour les raisons mentionnées précédemment.

Les règlements payés ont diminué de 21 millions de dollars (10,9 %) par rapport à la même période de six mois en 2016 en raison d'une baisse du nombre de contrats d'assurance en vigueur, d'une amélioration du taux de prêts en souffrance et du taux de chômage à l'échelle nationale, ainsi que d'une augmentation des prix des habitations en Ontario et en Colombie-Britannique, compensées en partie par un règlement important visant un immeuble collectif au deuxième trimestre.

	Aux			
	30 juin 2017		31 décembre 2016	
	Nombre de prêts en souffrance	Taux de prêts en souffrance	Nombre de prêts en souffrance	Taux de prêts en souffrance
P.-O., à l'unité	5 703	0,44 %	6 456	0,48 %
Portefeuille	1 406	0,13 %	1 563	0,13 %
Immeubles collectifs résidentiels	109	0,49 %	94	0,43 %
Total	7 218	0,29 %	8 113	0,32 %

Nous établissons notre taux de prêts en souffrance d'après le nombre de prêts dont les paiements sont en retard depuis plus de 90 jours par rapport au nombre de prêts assurés en cours de remboursement.

Au 30 juin 2017, le taux global et le nombre total de prêts en souffrance au sein de notre portefeuille de prêts assurés avaient diminué par rapport à la clôture de l'exercice 2016. Une diminution du nombre de prêts en souffrance a été observée dans toutes les provinces à l'exception de la Saskatchewan, où une faible hausse du nombre et du taux de prêts en souffrance a été constatée.

Analyse financière

(En millions)	Trois mois clos les		Six mois clos les	
	30 juin 2017	30 juin 2016	30 juin 2017	30 juin 2016
Primes et droits acquis	396	393	773	761
Produits de placements	153	151	304	295
Autres produits ¹	8	2	20	5
Total des produits	557	546	1 097	1 061
Règlements d'assurance	51	111	128	213
Charges opérationnelles	78	55	159	121
Total des charges	129	166	287	334
Résultat avant impôt	428	380	810	727
Impôt sur le résultat	107	92	200	176
Résultat net	321	288	610	551

¹ Les autres produits comprennent les gains (pertes) nets sur les instruments financiers et les autres produits.

Comparaison – T2 2017 et T2 2016

Les autres produits se sont accrus de 6 millions de dollars (300,0 %) par rapport au même trimestre de l'exercice précédent en raison principalement des gains réalisés sur la vente de placements en valeurs mobilières qui a fait suite au rééquilibrage du portefeuille.

Les règlements d'assurance ont connu une diminution de 60 millions de dollars (54,1 %) comparativement au trimestre correspondant de 2016 pour les mêmes raisons que celles mentionnées pour les règlements payés, ce qui a également entraîné une réduction de notre provision pour défauts survenus mais non déclarés, laquelle se reflète également sur les règlements d'assurance. Nous avons aussi réduit notre provision pour les prêts hypothécaires pour logements sociaux et les prêts hypothécaires indexés étant donné une exposition moindre aux risques découlant d'une baisse des soldes impayés.

Les charges opérationnelles ont augmenté de 23 millions de dollars (41,8 %) par rapport au même trimestre de l'exercice précédent en raison surtout d'une hausse des coûts associés à notre initiative de transformation technologique.

Comparaison – Cumul 2017 et cumul 2016

Les primes et droits acquis ont connu une augmentation de 12 millions de dollars (1,6 %) comparativement à la période de six mois correspondante de l'exercice précédent attribuable à une majoration des primes et droits perçus au cours des dernières années.

Les produits de placements ont connu une hausse de 9 millions de dollars (3,1 %) par rapport à la même période de six mois en 2016, qui découle principalement d'une augmentation de la taille du portefeuille.

Les autres produits se sont accrus de 15 millions de dollars (300,0 %) comparativement à la période de six mois correspondante en 2016 en raison essentiellement d'une augmentation des gains nets sur les instruments financiers comptabilisée sur la vente de placements en valeurs mobilières qui a fait suite au rééquilibrage du portefeuille.

Les règlements d'assurance ont diminué de 85 millions de dollars (39,9 %) et les charges opérationnelles ont augmenté de 38 millions (31,4 %) par rapport à la même période de six mois de l'exercice précédent pour les raisons mentionnées précédemment.

Ratios

Comme complément d'information aux résultats financiers des activités d'assurance prêt hypothécaire, nous avons également recours à des mesures financières et à des ratios pour analyser notre rendement.

<i>(En pourcentages)</i>	Trois mois clos les		Six mois clos les	
	30 juin 2017	30 juin 2016	30 juin 2017	30 juin 2016
Indice de l'importance des règlements	27,5	27,5	28,6	31,7
Pourcentage de pertes	12,9	28,2	16,6	28,0
Ratio des charges opérationnelles	19,7	14,0	20,6	15,9
Ratio mixte	32,6	42,2	37,2	43,9
Rendement des capitaux propres ¹	7,5	6,4	7,2	6,1
Rendement de la cible de capital immobilisé	12,6	11,3	12,0	10,7

¹ Le rendement des capitaux propres pour les trois mois et six mois clos le 30 juin 2017 serait de 6,7 et de 6,4 respectivement si l'on ne tenait pas compte de l'incidence des dividendes déclarés au cours de la période.

Comparaisons – T2 2017 et T2 2016 / cumul 2017 et cumul 2016

L'indice de l'importance des règlements est demeuré le même et a diminué de 3,1 points de pourcentage par rapport, respectivement, au même trimestre et à la période de six mois correspondante de l'exercice précédent. La diminution est attribuable à la conjoncture favorable du marché, qui a entraîné une accélération des ventes de propriétés et une hausse des produits de la vente.

Le pourcentage de pertes a baissé de 15,3 points de pourcentage et de 11,4 points de pourcentage comparativement au trimestre correspondant et à la même période de six mois en 2016, respectivement, du fait essentiellement de la diminution des règlements d'assurance et de l'augmentation des primes et droits acquis dont il est question précédemment.

Le ratio des charges opérationnelles s'est accru de 5,7 points de pourcentage et de 4,7 points de pourcentage par rapport, respectivement, au même trimestre et à la période de six mois correspondante de l'exercice précédent en raison principalement d'une hausse des coûts associés à notre initiative de transformation technologique.

Le ratio mixte a connu une baisse de 9,6 points de pourcentage et de 6,7 points de pourcentage comparativement au trimestre correspondant et à la même période de six mois en 2016, respectivement, qui découle surtout d'une diminution des règlements d'assurance et d'une augmentation des primes et droits acquis, contrebalancées par une augmentation des charges opérationnelles, tel qu'il est mentionné précédemment.

Le rendement de la cible de capital immobilisé s'est accru de 1,3 point de pourcentage par rapport au même trimestre et à la période de six mois correspondante de l'exercice précédent en raison essentiellement d'une augmentation du résultat net.

Gestion du capital

Notre cadre de gestion du capital est conforme aux règles du BSIF à l'intention des assureurs sous réglementation fédérale relativement à l'application du TCM. Le TCM correspond au ratio du capital disponible sur le capital minimal requis. Voir la note 7 complémentaire aux états financiers consolidés trimestriels non audités, « Gestion du capital » pour obtenir des informations complètes.

<i>(En pourcentages)</i>	Aux	
	30 juin 2017	31 décembre 2016
Ratio du capital disponible sur le capital minimal requis (% selon le TCM) ¹	173	384

¹ Nous n'avons pas eu recours aux mesures transitoires prévues dans le préavis du BSIF. Notre ratio selon le TCM au 30 juin 2017 serait de 217 % si les mesures transitoires étaient appliquées.

Le ratio du capital disponible sur le capital minimal requis a baissé de 211 points de pourcentage par rapport au 31 décembre 2016 en raison principalement des dividendes de 4 145 millions de dollars déclarés au deuxième trimestre et de la mise en œuvre de nouvelles exigences du TCM le 1^{er} janvier 2017, qui a entraîné une augmentation du capital minimal requis.

Ressources financières

Le portefeuille de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire est financé par les primes et droits de demande perçus et les intérêts encaissés, déduction faite des règlements et des charges opérationnelles payés. L'objectif d'investissement et la répartition de l'actif pour le portefeuille de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire visent à maximiser le rendement ajusté en fonction du risque, tout en réduisant au minimum le besoin de liquider des placements.

La juste valeur des placements, déduction faite des titres vendus dans le cadre de conventions de rachat, totalisait 24,9 milliards de dollars au 30 juin 2017 (24,7 milliards au 31 décembre 2016), ce qui correspond à leur valeur comptable.

Titrisation

Nous facilitons l'accès à des fonds pour le financement hypothécaire à l'habitation au moyen de la prestation de cautionnements aux termes de programmes de titrisation et de l'administration du cadre juridique des obligations sécurisées canadiennes.

Paramètres financiers

En vertu de l'article 15 de la LNH, le montant total des cautionnements du capital en vigueur ne doit pas dépasser 600 milliards de dollars (600 milliards au 31 décembre 2015). Le total des cautionnements en vigueur, qui correspond à l'obligation maximale de remboursement du capital associée au cautionnement de paiement périodique, se répartit comme suit :

<i>(En milliards)</i>	Aux	
	30 juin 2017	31 décembre 2016
Total des cautionnements en vigueur	456	452
TH LNH	227	229
OHC	229	223

Les cautionnements en vigueur totalisaient 456 milliards de dollars au 30 juin 2017, en hausse de 4 milliards (0,9 %) puisque le montant des nouveaux titres cautionnés par la SCHL a été supérieur à celui des cautionnements arrivés à échéance.

<i>(En millions)</i>	Trois mois clos les		Six mois clos les	
	30 juin 2017	30 juin 2016	30 juin 2017	30 juin 2016
Total des nouveaux titres cautionnés	37 730	27 373	71 910	49 207
TH LNH	27 730	16 623	51 160	29 207
OHC	10 000	10 750	20 750	20 000
Droits de cautionnement et de demande perçus	121	108	236	197
Droits de cautionnement et de demande perçus – TH	85	56	160	100
Droits de cautionnement perçus – OHC	36	52	76	97

Comparaison – T2 2017 et T2 2016

Les nouveaux titres cautionnés se sont accrus de 10 357 millions de dollars (37,8 %) par rapport au même trimestre de l'exercice précédent, en raison principalement des changements de politique entrés en vigueur le 1^{er} juillet 2016, selon lesquels les TH LNH servant à l'émission d'OHC après cette date, qu'ils soient des actifs initiaux ou de réinvestissement, sont désormais assujettis à des droits de cautionnement des TH LNH.

Les droits de cautionnement et de demande perçus ont été de 13 millions de dollars (12,0 %) supérieurs à ceux du même trimestre de 2016. Les droits de cautionnement et de demande perçus pour les TH LNH se sont accrus de 29 millions de dollars (51,8 %) du fait essentiellement des changements de politique concernant les TH LNH servant à l'émission d'OHC dont il est question au paragraphe précédent, et de l'augmentation du volume de TH LNH du marché. Les droits de cautionnement perçus pour les OHC ont baissé de 16 millions de dollars (30,8 %), ce qui s'explique surtout par la diminution des droits de cautionnement des OHC entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2016, et par celle des volumes d'OHC attribuable au calendrier des émissions trimestrielles.

Comparaison – Cumul 2017 et cumul 2016

Les nouveaux titres cautionnés se sont accrus de 22 703 millions de dollars (46,1 %) comparativement à la période de six mois correspondante en 2016 pour les raisons mentionnées précédemment.

Les droits de cautionnement et de demande perçus ont été de 39 millions de dollars (19,8 %) supérieurs à ceux de la même période de six mois de l'exercice précédent. Les droits de cautionnement et de demande perçus pour les TH LNH se sont accrus de 60 millions de dollars (60,0 %) du fait essentiellement des changements de politique concernant les TH LNH servant à l'émission d'OHC dont il est question précédemment, et de l'augmentation du volume de TH LNH du marché. Les droits de cautionnement perçus pour les OHC ont baissé de 21 millions de dollars (21,6 %), ce qui s'explique surtout par la diminution des droits de cautionnement des OHC entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2016, partiellement contrebalancée par une augmentation du volume d'OHC attribuable au calendrier des émissions.

Analyse financière

<i>(En millions)</i>	Trois mois clos les		Six mois clos les	
	30 juin 2017	30 juin 2016	30 juin 2017	30 juin 2016
Produits d'intérêts nets	3	3	6	6
Primes et droits acquis ¹	91	71	178	142
Produits de placements	12	10	23	21
Autres produits ²	18	19	39	38
Total des produits	124	103	246	207
Total des charges	30	30	61	58
Résultat avant impôt	94	73	185	149
Impôt sur le résultat	23	18	46	37
Résultat net	71	55	139	112

¹ Les produits tirés des activités de titrisation comprennent des droits de cautionnement et de demande acquis.

² Les autres produits comprennent les gains (pertes) nets sur les instruments financiers et les autres produits.

Comparaisons – T2 2017 et T2 2016 / cumul 2017 et cumul 2016

Le résultat net s'est accru de 16 millions de dollars (29,1 %) et de 27 millions (24,1 %) par rapport, respectivement, au même trimestre et à la période de six mois correspondante de l'exercice précédent, en raison principalement d'une augmentation des primes et droits acquis de 20 millions (28,2 %) et de 36 millions (25,4 %), respectivement, tel qu'il est mentionné précédemment à la section « États consolidés résumés des résultats et du résultat global ».

Ratios

Comme complément d'information aux résultats financiers des programmes de titrisation (en excluant la FCH), nous avons également recours à des mesures financières et à des ratios pour analyser notre rendement.

<i>(En pourcentages)</i>	Trois mois clos les		Six mois clos les	
	30 juin 2017	30 juin 2016	30 juin 2017	30 juin 2016
Ratio des charges opérationnelles	10,7	12,5	10,9	12,1
Rendement des capitaux propres	13,0	10,9	12,9	11,3
Rendement du capital requis	14,3	16,6	13,9	17,2

Comparaisons – T2 2017 et T2 2016 / cumul 2017 et cumul 2016

Le ratio des charges opérationnelles a affiché une baisse de 1,8 point de pourcentage et de 1,2 point de pourcentage comparativement au trimestre correspondant et à la même période de six mois en 2016, respectivement, attribuable à une augmentation des droits de cautionnement et de demande acquis.

Le rendement des capitaux propres s'est accru de 2,1 points de pourcentage et de 1,6 point de pourcentage par rapport, respectivement, au même trimestre et à la période de six mois correspondante en 2016, par suite d'une augmentation du résultat net.

Le rendement du capital requis a baissé de 2,3 points de pourcentage et de 3,3 points de pourcentage comparativement au trimestre correspondant et à la même période de six mois de l'exercice précédent, respectivement, en raison des améliorations apportées à la modélisation du risque lié aux catastrophes dans le cadre de notre évaluation du risque de cautionnement menée en 2016, qui a entraîné une hausse de notre capital requis pour les activités de titrisation.

Gestion du capital

En ce qui a trait à nos activités de titrisation, notre cadre de gestion du capital est conforme aux pratiques exemplaires dans le secteur et intègre les principes réglementaires du BSIF, y compris ceux qui sont énoncés dans sa ligne directrice E-19 – *Évaluation interne des risques et de la solvabilité*, et ceux du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

Dans le cadre de notre évaluation de la suffisance du capital, nous avons recours à une approche intégrée visant à évaluer nos besoins tant du point de vue du capital réglementaire que du capital économique, afin d'établir des cibles de capital qui tiennent compte de notre stratégie et de notre appétit pour le risque. Voir la note 7 complémentaire aux états financiers consolidés trimestriels non audités, « Gestion du capital » pour obtenir des informations complètes.

<i>(En pourcentages)</i>	Aux	
	30 juin 2017	31 décembre 2016
Ratio du capital disponible sur le capital requis	120	100

Le ratio du capital disponible sur le capital requis s'est accru de 20 points de pourcentage par rapport au 31 décembre 2016 en raison principalement de l'effet combiné d'une baisse du capital requis au cours de la période et d'une augmentation du total des capitaux propres attribuable au résultat net pendant la période.

Ressources financières

Le portefeuille de placements des activités de titrisation est financé par les droits de cautionnement et de demande perçus et les intérêts encaissés, déduction faite des charges. Il vise à couvrir les risques associés à nos programmes de titrisation. L'objectif du portefeuille de placements consiste à maximiser notre capacité à répondre aux besoins de liquidité découlant des cautionnements de paiement périodique et à préserver le capital en investissant dans des titres du gouvernement du Canada.

La juste valeur des placements sous gestion totalisait 3,4 milliards de dollars au 30 juin 2017 (3,1 milliards au 31 décembre 2016), ce qui correspond essentiellement à leur valeur comptable.

Gestion des risques

Divers risques influent sur notre contexte opérationnel et pourraient avoir des incidences sur la réalisation de nos objectifs. Ces risques sont présentés en détail dans le *Rapport annuel 2016* de la SCHL. Aucun fait nouveau significatif n'a eu d'incidence sur nos approches de gestion des risques pendant la période à l'étude.

Changements liés aux principaux dirigeants

Le changement suivant lié à nos principaux dirigeants a été annoncé avant la publication du rapport financier trimestriel.

- Le 28 août 2017, Deborah Greenberg devient la nouvelle avocate-conseil générale et secrétaire générale de la SCHL.

Données trimestrielles historiques

(En millions, sauf indication contraire)	T2 2017	T1 2017	T4 2016	T3 2016	T2 2016	T1 2016	T4 2015	T3 2015
Résultats consolidés								
Total de l'actif	264 713	266 188	259 532	260 495	254 319	256 789	252 107	255 897
Total du passif	247 260	244 782	238 542	239 742	233 981	236 850	232 468	236 708
Total des capitaux propres du Canada	17 453	21 406	20 990	20 753	20 338	19 939	19 639	19 189
Total des produits	1 241	2 250	1 186	1 200	1 106	1 201	1 147	1 107
Total des charges (y compris l'impôt sur le résultat)	844	1 880	790	869	768	888	729	727
Résultat net	397	370	396	331	338	313	418	380
Aide au logement								
Crédits parlementaires affectés aux dépenses des programmes de logement	548	1 566	570	531	463	589	476	463
Résultat net	(1)	6	(29)	3	2	10	6	12
Total des capitaux propres du Canada	151	186	196	154	148	176	202	188
Assurance prêt hypothécaire								
Contrats d'assurance en vigueur (G\$)	496	502	512	514	523	520	526	525
Volume d'assurance ¹	17 395	8 253	20 528	22 539	26 872	14 336	25 358	18 770
Primes et droits perçus	443	228	374	458	478	248	397	428
Primes et droits acquis	396	377	344	400	393	368	419	398
Règlements payés	94	77	82	103	90	102	99	76
Règlements d'assurance	51	77	(13)	134	111	102	52	53
Résultat net	321	289	364	268	288	263	360	326
Pourcentage de pertes	12,9 %	20,4 %	(3,8) %	33,5 %	28,2 %	27,7 %	12,4 %	13,3 %
Ratio des charges opérationnelles	19,7 %	21,5 %	21,2 %	16,1 %	14,0 %	17,9 %	9,8 %	14,3 %
Ratio mixte	32,6 %	41,9 %	17,4 %	49,6 %	42,2 %	45,6 %	22,2 %	27,6 %
Indice de l'importance des règlements	27,5 %	30,5 %	29,9 %	26,2 %	27,5 %	34,4 %	29,6 %	29,5 %
Rendement des capitaux propres	7,5 %	6,1 %	7,7 %	5,8 %	6,4 %	5,9 %	8,2 %	7,6 %
Rendement de la cible de capital immobilisé	12,6 %	11,3 %	14,2 %	10,4 %	11,3 %	10,5 %	14,8 %	13,4 %
Ratio du capital disponible sur le capital minimal requis (% selon le TCM)	173 %	215 %	384 %	374 %	366 %	362 %	354 %	345 %
Pourcentage estimé des prêts hypothécaires à l'habitation en cours de remboursement au Canada qui sont assurés par la SCHL (\$)	34,3 %	34,9 %	36,0 %	36,9 %	38,1 %	38,1 %	39,1 %	39,8 %
Titrisation								
Cautionnements en vigueur (G\$)	456	457	452	435	426	429	431	426
Titres cautionnés	37 730	34 180	52 117	43 109	27 373	21 834	36 077	31 923
Droits de cautionnement et de demande perçus	121	115	240	142	108	89	195	125
Droits de cautionnement et de demande acquis	91	87	66	76	71	71	79	68
Résultat net	71	68	53	59	55	57	63	54
Ratio des charges opérationnelles	10,7 %	10,7 %	14,2 %	11,9 %	12,5 %	11,6 %	8,7 %	12,3 %
Rendement des capitaux propres	13,0 %	12,9 %	9,9 %	11,3 %	10,9 %	11,8 %	13,2 %	12,0 %
Rendement du capital requis	14,3 %	13,2 %	12,4 %	17,6 %	16,6 %	17,8 %	20,0 %	17,8 %
Ratio du capital disponible sur le capital requis	120 %	106 %	100 %	165 %	165 %	161 %	159 %	157 %
Pourcentage estimé des prêts hypothécaires à l'habitation en cours de remboursement au Canada qui sont regroupés en blocs de titres cautionnés par la SCHL (\$)	31,9 %	32,6 %	32,6 %	31,5 %	32,0 %	32,3 %	32,5 %	32,5 %

¹ Les volumes d'assurance de portefeuille ont été modifiés; ils tiennent compte des substitutions par les prêteurs et des nouveaux prêts.

États financiers consolidés trimestriels non audités

Table des matières

Responsabilité de la direction relativement à la présentation de l'information financière	23
Bilans consolidés	24
États consolidés des résultats et du résultat global	25
États consolidés des capitaux propres du Canada	26
États consolidés des flux de trésorerie	27
Notes complémentaires aux états financiers consolidés trimestriels non audités	28
Note 1 – Mode de présentation et principales méthodes comptables	28
Note 2 – Changements de méthodes comptables	28
Note 3 – Utilisation de jugements et d'estimations	29
Note 4 – Informations sectorielles	30
Note 5 – Crédits parlementaires et dépenses des programmes de logement	33
Note 6 – Assurance prêt hypothécaire	33
Note 7 – Gestion du capital	35
Note 8 – Évaluation de la juste valeur	38
Note 9 – Placements en valeurs mobilières	44
Note 10 – Prêts	45
Note 11 – Emprunts	47
Note 12 – Risque de marché	49
Note 13 – Risque de crédit	50
Note 14 – Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	50
Note 15 – Impôt sur le résultat	51
Note 16 – Transactions entre parties liées	51
Note 17 – Engagements et passifs éventuels	52
Note 18 – Reclassements et informations comparatives	52

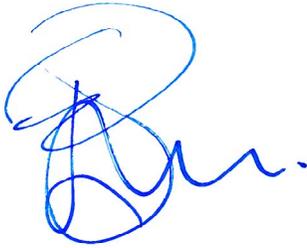
Responsabilité de la direction relativement à la présentation de l'information financière

Période close le 30 juin 2017

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers consolidés trimestriels non audités conformément à la norme comptable internationale IAS 34 *Information financière intermédiaire*, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers consolidés trimestriels non audités exempts d'anomalies significatives. La direction veille aussi à ce que tous les autres renseignements fournis dans le rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers consolidés trimestriels non audités.

À notre connaissance, ces états financiers consolidés trimestriels non audités donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de notre situation financière, de nos résultats d'exploitation et de nos flux de trésorerie, à la date et pour les périodes visées dans les états financiers consolidés trimestriels non audités.

Le président et premier dirigeant,

A blue ink signature of Evan Siddall, consisting of a large, stylized initial 'E' followed by a cursive name.

Evan Siddall, BA, LL. B.

Le chef des finances et premier vice-président,
Marchés financiers,

A blue ink signature of Wojciech (Wojo) Zielonka, written in a cursive style.

Wojciech (Wojo) Zielonka, CPA, CA, IAS.A

Le 23 août 2017

Bilans consolidés

<i>(En millions de dollars canadiens)</i>	Notes	Aux	
		30 juin 2017	31 décembre 2016
Actif			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		1 147	1 995
Titres acquis dans le cadre de conventions de revente		-	17
Placements en valeurs mobilières	9		
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		1 077	1 173
Disponibles à la vente		23 595	23 226
Prêts	10		
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		3 389	4 020
Prêts et créances		233 447	227 310
Intérêts courus à recevoir		650	705
Instruments dérivés		86	86
Montants à recevoir du gouvernement du Canada	5	304	59
Débiteurs et autres actifs		751	674
Immeubles de placement		267	267
		264 713	259 532
Passif			
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat		468	704
Emprunts	11		
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		5 105	5 905
Autres passifs financiers		228 952	223 156
Intérêts courus à payer		451	542
Instruments dérivés		26	32
Dividende à payer	7	4 000	-
Créditeurs et autres passifs		550	548
Passif au titre des régimes à prestations déterminées		503	384
Provision pour règlements	6	608	654
Primes et droits non acquis		6 543	6 564
Passif d'impôt différé		54	53
		247 260	238 542
Engagements et passifs éventuels	17		
Capitaux propres du Canada			
Capital d'apport		25	25
Cumul des autres éléments du résultat global		727	761
Résultats non distribués		16 701	20 204
		17 453	20 990
		264 713	259 532

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés trimestriels.

États consolidés des résultats et du résultat global

(En millions de dollars canadiens)	Notes	Trois mois clos les		Six mois clos les	
		30 juin		30 juin	
		2017	2016	2017	2016
Produits d'intérêts					
Prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		15	23	31	48
Prêts et créances		1 127	1 122	2 225	2 238
Autres		11	12	23	26
		1 153	1 157	2 279	2 312
Charges d'intérêts					
Emprunts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		23	31	48	65
Autres passifs financiers		1 093	1 094	2 161	2 183
		1 116	1 125	2 209	2 248
Produits d'intérêts nets		37	32	70	64
Produits autres que d'intérêts et crédits parlementaires					
Crédits parlementaires affectés aux programmes de logement	5	548	463	2 114	1 052
Primes et droits acquis		487	464	951	903
Produits de placements		145	143	287	280
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers	8	-	(20)	15	(42)
Autres produits		24	24	54	49
Total des produits et des crédits parlementaires		1 241	1 106	3 491	2 306
Charges autres que d'intérêts					
Programmes de logement	5	548	463	2 114	1 052
Règlements d'assurance		51	111	128	213
Charges opérationnelles		115	88	234	185
		714	662	2 476	1 450
Résultat avant impôt		527	444	1 015	856
Impôt sur le résultat	15	130	106	248	205
Résultat net		397	338	767	651
Autres éléments du résultat global (déduction faite de l'impôt)					
Éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le résultat net					
Gains (pertes) nets latents sur les instruments financiers disponibles à la vente		(113)	142	(26)	219
Reclassement en résultat net des gains nets latents des exercices antérieurs réalisés pendant la période		(6)	(3)	(8)	(4)
Éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le résultat net		(119)	139	(34)	215
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net					
Pertes sur la réévaluation des régimes à prestations déterminées		(86)	(78)	(125)	(167)
		(205)	61	(159)	48
Résultat global		192	399	608	699

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés trimestriels.

États consolidés des capitaux propres du Canada

	Trois mois clos les		Six mois clos les	
	30 juin		30 juin	
<i>(En millions de dollars canadiens)</i>	2017	2016	2017	2016
Capital d'apport	25	25	25	25
Cumul des autres éléments du résultat global				
Solde au début de la période	846	883	761	807
Autres éléments du résultat global	(119)	139	(34)	215
Solde à la clôture de la période	727	1 022	727	1 022
Résultats non distribués				
Solde au début de la période	20 535	19 031	20 204	18 807
Résultat net	397	338	767	651
Autres éléments du résultat global	(86)	(78)	(125)	(167)
Dividendes	(4 145)	-	(4 145)	-
Solde à la clôture de la période	16 701	19 291	16 701	19 291
Capitaux propres du Canada	17 453	20 338	17 453	20 338

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés trimestriels.

États consolidés des flux de trésorerie

(En millions de dollars canadiens)	Notes	Trois mois clos les		Six mois clos les	
		30 juin		30 juin	
		2017	2016	2017	2016
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités opérationnelles					
Résultat net		397	338	767	651
Ajustements pour déterminer les flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités opérationnelles					
Amortissement des primes et escomptes sur les instruments financiers		34	53	88	105
Impôt sur le résultat différé		24	(14)	24	(15)
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers		15	20	(3)	47
Intérêts courus à recevoir		561	676	55	65
Instruments dérivés		(10)	1	(6)	(6)
Montants à recevoir du gouvernement du Canada		723	58	(245)	(228)
Débiteurs et autres actifs		(50)	95	(62)	195
Intérêts courus à payer		(534)	(637)	(91)	(30)
Créditeurs et autres passifs		(609)	(81)	2	(52)
Passif au titre des régimes à prestations déterminées		(19)	(8)	(33)	(15)
Provision pour règlements		(47)	20	(46)	18
Primes et droits non acquis		93	137	(21)	28
Autres		(1)	1	(3)	(7)
Prêts	10				
Remboursements		10 308	12 488	15 393	17 347
Décaissements		(10 141)	(10 816)	(20 909)	(20 140)
Emprunts	11				
Remboursements		(11 199)	(12 859)	(16 821)	(18 377)
Émissions		11 015	11 167	22 207	21 075
		560	639	296	661
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement					
Placements en valeurs mobilières					
Ventes et échéances		981	1 368	2 933	2 862
Achats		(1 379)	(2 208)	(3 713)	(4 071)
Acquisitions d'immeubles de placement		-	-	-	(1)
Titres acquis dans le cadre de conventions de revente		-	-	17	35
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat		(300)	(159)	(236)	(359)
		(698)	(999)	(999)	(1 534)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement					
Dividende payé		(145)	-	(145)	-
		(145)	-	(145)	-
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie					
		(283)	(360)	(848)	(873)
Trésorerie et équivalents de trésorerie					
Début de la période		1 430	1 507	1 995	2 020
Clôture de la période		1 147	1 147	1 147	1 147
Représentés par					
Trésorerie		13	14	13	14
Équivalents de trésorerie		1 134	1 133	1 134	1 133
		1 147	1 147	1 147	1 147
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles					
Intérêts encaissés pendant la période		1 905	2 039	2 760	2 798
Intérêts payés pendant la période		1 693	1 799	2 383	2 364
Dividendes encaissés pendant la période		11	15	24	25
Impôt sur le résultat payé pendant la période		108	-	255	-

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés trimestriels.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés trimestriels non audités

La SCHL est une société d'État canadienne créée en 1946, par suite de l'adoption de la *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement* (Loi sur la SCHL), afin de respecter les dispositions de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH). Elle est également assujettie à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP), du fait de sa désignation à la partie I de l'annexe III. La SCHL est une société d'État mandataire qui appartient exclusivement au gouvernement du Canada (gouvernement). Le Bureau national de la Société est situé au 700, chemin de Montréal, Ottawa (Ontario) Canada, K1A 0P7.

Les présents états financiers consolidés au 30 juin 2017 et pour les trois mois et six mois clos à cette date ont été approuvés par notre Comité de vérification, qui a autorisé leur publication le 23 août 2017.

1. Mode de présentation et principales méthodes comptables

Nos états financiers consolidés trimestriels non audités ont été préparés conformément à la norme comptable internationale IAS 34 *Information financière intermédiaire* des Normes internationales d'information financière; ils ne comprennent pas toute l'information devant être fournie dans les états financiers consolidés annuels complets. Ils doivent être lus conjointement avec nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2016. À l'exception de la nouvelle méthode comptable expliquée ci-après, les présents états financiers consolidés trimestriels non audités suivent les mêmes méthodes comptables, qui sont appliquées de la même façon, tel qu'indiqué à la note 2 complémentaire à nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Distribution de dividendes au gouvernement

Les dividendes payés au gouvernement sont comptabilisés au passif pendant la période au cours de laquelle ils sont autorisés et cessent d'être soumis à la discrétion de la Société. Les dividendes sont considérés comme étant autorisés lorsqu'ils ont été approuvés par le Conseil d'administration. Un montant correspondant est comptabilisé directement dans les capitaux propres.

Caractère saisonnier

Nous avons conclu que nos activités ne sont pas extrêmement saisonnières, conformément à l'IAS 34, mais nos activités d'assurance prêt hypothécaire sont exposées à des variations saisonnières. Les primes perçues pour certains produits d'assurance prêt hypothécaire fluctuent trimestriellement en raison du caractère saisonnier du marché de l'habitation. Ces variations dépendent du nombre de prêts hypothécaires initiés et de contrats d'assurance prêt hypothécaire souscrits, qui atteint habituellement un sommet au printemps et à l'été du fait des ventes de logements. Les règlements d'assurance varient d'un trimestre à l'autre en fonction surtout de la conjoncture économique de même que des caractéristiques du portefeuille des contrats d'assurance en vigueur, comme la taille et l'âge.

2. Changements de méthodes comptables

Modifications comptables à venir

Il a été établi que la nouvelle norme ci-après et son interprétation, qui ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), pourraient influencer sur la Société dans l'avenir. Nous évaluons actuellement les incidences sur nos états financiers consolidés. Au cours des six mois, l'IASB n'a pas publié d'autres nouvelles normes ni de modifications des normes actuelles qui se répercuteraient sur la SCHL à l'avenir, outre celles qui ont été présentées à la note 3 complémentaire à nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

IFRS 17 Contrats d'assurance – Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021

En mai 2017, l'IASB a publié la norme internationale d'information financière IFRS 17 *Contrats d'assurance*, qui remplace l'IFRS 4 *Contrats d'assurance*. Aux termes de l'IFRS 17, le passif des contrats d'assurance sera calculé à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des contrats d'assurance ajustés en fonction du risque. Le taux d'actualisation tiendra compte des taux d'intérêt actuels, qui sont dissociés des actifs détenus. La marge sur services contractuels représentera l'écart entre la valeur actualisée des flux de trésorerie ajustés en fonction du risque et la prime perçue à la conclusion du contrat et sera dérogée pendant la période de couverture. Si l'écart entre la prime perçue et la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures devait s'avérer négatif à la conclusion du contrat, celui-ci sera considéré comme déficitaire, et l'écart sera immédiatement comptabilisé dans les produits. De plus, l'unité de comptabilisation est plus détaillée que selon les pratiques actuelles. Les ensembles de contrats devront au minimum être séparés en cohortes annuelles, et une ventilation plus

détaillée est permise, voire requise dans certains cas. Il y aura également un nouveau mode de présentation des contrats d'assurance à l'état des résultats et d'autres obligations d'information.

Nous n'avons pas encore déterminé l'incidence globale de cette nouvelle norme sur nos états financiers consolidés.

IFRIC 23 Incertitude relative aux traitements fiscaux – Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019

En juin 2017, l'interprétation 23 du Comité d'interprétation des IFRS (*IFRIC 23 Incertitude relative aux traitements fiscaux*) a été publiée pour donner des indications sur la comptabilisation des traitements au titre de l'impôt sur le résultat qui n'ont pas encore été acceptés par les autorités fiscales.

L'IFRIC 23 présente la marche à suivre pour déterminer la comptabilisation et l'évaluation de l'impôt sur le résultat à des fins comptables dans les situations où il n'est pas certain qu'un traitement fiscal donné utilisé par un émetteur assujéti dans sa déclaration de revenus sera accepté par l'autorité fiscale compétente. C'est donc la probabilité que l'autorité fiscale accepte le traitement fiscal choisi qui constitue le facteur clé dans ces circonstances. Si cette acceptation est probable, le montant de l'impôt sur le résultat constaté dans les états financiers doit refléter le traitement choisi et être évalué au montant tenant compte des meilleures prévisions quant au dénouement de l'incertitude, soit le montant le plus probable ou la valeur attendue.

Nous n'avons pas encore déterminé l'incidence globale de cette nouvelle norme sur nos états financiers consolidés.

3. Utilisation de jugements et d'estimations

Lors de la préparation des états financiers, la haute direction (la direction) doit exercer son jugement à diverses reprises, en plus de préparer des estimations et de poser des hypothèses, ce qui peut influencer considérablement sur les montants comptabilisés dans les états financiers. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Si c'est le cas, l'incidence sera comptabilisée pendant les périodes ultérieures. Ces jugements et ces estimations d'importance au 30 juin 2017 correspondent à ceux dont il est question à la note 4 complémentaire à nos états financiers consolidés audités au 31 décembre 2016 et pour l'exercice clos à cette date.

4. Informations sectorielles

Les états financiers consolidés trimestriels reflètent les comptes des activités d'aide au logement, d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation, qui sont toutes axées sur différents programmes appuyant nos objectifs. Les comptes de la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH), une entité juridique distincte, sont comptabilisés au titre des activités de titrisation. Les résultats financiers sont déterminés à l'aide des méthodes comptables décrites à la note 2 complémentaire à nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2016. Les actifs sont situés au Canada, où les produits sont générés.

Les produits des secteurs à présenter sont générés comme suit :

- Les produits des activités d'aide au logement comprennent les crédits parlementaires et les produits d'intérêts sur les prêts.
- Les produits des activités d'assurance prêt hypothécaire comprennent les primes d'assurance, les droits de demande et les produits de placements.
- Les produits des activités de titrisation comprennent les droits de cautionnement et de demande, les produits de placements et les produits d'intérêts sur les prêts.

Trois mois clos les 30 juin (En millions)	Aide au logement		Assurance prêt hypothécaire		Titrisation		Éliminations		Total	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Produits d'intérêts	96	109	-	-	1 058	1 050	(1)	(2)	1 153	1 157
Charges d'intérêts	92	107	-	-	1 055	1 047	(31)	(29)	1 116	1 125
Produits d'intérêts nets	4	2	-	-	3	3	30	27	37	32
Produits autres que d'intérêts et crédits parlementaires										
Crédits parlementaires affectés aux programmes de logement	548	463	-	-	-	-	-	-	548	463
Primes et droits acquis	-	-	396	393	91	71	-	-	487	464
Produits (pertes) de placements	-	-	153	151	12	10	(20)	(18)	145	143
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers	(7)	(4)	8	1	1	1	(2)	(18)	-	(20)
Autres produits	7	5	-	1	17	18	-	-	24	24
Total des produits et des crédits parlementaires	552	466	557	546	124	103	8	(9)	1 241	1 106
Charges autres que d'intérêts										
Programmes de logement	548	463	-	-	-	-	-	-	548	463
Règlements d'assurance	-	-	51	111	-	-	-	-	51	111
Charges opérationnelles	7	3	78	55	30	30	-	-	115	88
	555	466	129	166	30	30	-	-	714	662
Résultat avant impôt	(3)	-	428	380	94	73	8	(9)	527	444
Impôt sur le résultat	(2)	(2)	107	92	23	18	2	(2)	130	106
Résultat net	(1)	2	321	288	71	55	6	(7)	397	338
Total des produits et des crédits parlementaires	552	466	557	546	124	103	8	(9)	1 241	1 106
Produits (pertes) intersectoriels ¹	-	(6)	(23)	(32)	31	29	(8)	9	-	-
Produits externes et crédits parlementaires	552	460	534	514	155	132	-	-	1 241	1 106

¹ Les produits (pertes) intersectoriels font référence à ce qui suit :

- pour les activités d'assurance prêt hypothécaire, les produits comptabilisés proviennent des placements en Obligations hypothécaires du Canada (OHC) et des emprunts sur les marchés de capitaux;
- pour les activités d'aide au logement, les produits comptabilisés proviennent des placements en OHC.



Six mois clos les 30 juin <i>(En millions)</i>	Aide au logement		Assurance prêt hypothécaire		Titrisation		Éliminations		Total	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Produits d'intérêts	191	222	-	-	2 090	2 092	(2)	(2)	2 279	2 312
Charges d'intérêts	187	217	-	-	2 084	2 086	(62)	(55)	2 209	2 248
Produits d'intérêts nets	4	5	-	-	6	6	60	53	70	64
Produits autres que d'intérêts et crédits parlementaires										
Crédits parlementaires affectés aux programmes de logement	2 114	1 052	-	-	-	-	-	-	2 114	1 052
Primes et droits acquis	-	-	773	761	178	142	-	-	951	903
Produits (pertes) de placements	-	-	304	295	23	21	(40)	(36)	287	280
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers	(1)	2	18	4	1	1	(3)	(49)	15	(42)
Autres produits	14	11	2	1	38	37	-	-	54	49
Total des produits et des crédits parlementaires	2 131	1 070	1 097	1 061	246	207	17	(32)	3 491	2 306
Charges autres que d'intérêts										
Programmes de logement	2 114	1 052	-	-	-	-	-	-	2 114	1 052
Règlements d'assurance	-	-	128	213	-	-	-	-	128	213
Charges opérationnelles	14	6	159	121	61	58	-	-	234	185
	2 128	1 058	287	334	61	58	-	-	2 476	1 450
Résultat avant impôt	3	12	810	727	185	149	17	(32)	1 015	856
Impôt sur le résultat	(2)	-	200	176	46	37	4	(8)	248	205
Résultat net	5	12	610	551	139	112	13	(24)	767	651
Total des produits et des crédits parlementaires	2 131	1 070	1 097	1 061	246	207	17	(32)	3 491	2 306
Produits (pertes) intersectoriels ¹	(1)	(6)	(44)	(81)	62	55	(17)	32	-	-
Produits externes et crédits parlementaires	2 130	1 064	1 053	980	308	262	-	-	3 491	2 306

¹ Les produits (pertes) intersectoriels font référence à ce qui suit :

- pour les activités d'assurance prêt hypothécaire, les produits comptabilisés proviennent des placements en Obligations hypothécaires du Canada (OHC) et des emprunts sur les marchés de capitaux;
- pour les activités d'aide au logement, les produits comptabilisés proviennent des placements en OHC.



Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016 (En millions)	Aide au logement		Assurance prêt hypothécaire		Titrisation		Éliminations ¹		Total	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Actif										
Trésorerie et équivalents de trésorerie	564	1 101	468	704	115	190	-	-	1 147	1 995
Titres acquis dans le cadre de conventions de revente	-	17	-	-	-	-	-	-	-	17
Placements en valeurs mobilières										
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	1 476	1 499	1	73	-	1	(400)	(400)	1 077	1 173
Disponibles à la vente	-	-	24 790	24 523	3 240	2 937	(4 435)	(4 234)	23 595	23 226
Prêts										
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	3 389	4 021	-	-	-	-	-	(1)	3 389	4 020
Prêts et créances	4 114	3 995	-	-	229 333	223 315	-	-	233 447	227 310
Intérêts courus à recevoir	121	162	146	149	399	407	(16)	(13)	650	705
Instruments dérivés	68	86	18	-	-	-	-	-	86	86
Montants à recevoir du gouvernement du Canada	304	59	-	-	-	-	-	-	304	59
Débiteurs et autres actifs	171	63	539	518	41	92	-	1	751	674
Immeubles de placement	169	169	98	98	-	-	-	-	267	267
	10 376	11 172	26 060	26 065	233 128	226 942	(4 851)	(4 647)	264 713	259 532
Passif										
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	-	-	468	704	-	-	-	-	468	704
Emprunts										
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	5 105	5 908	-	-	-	-	-	(3)	5 105	5 905
Autres passifs financiers	4 342	4 327	-	-	229 333	223 315	(4 723)	(4 486)	228 952	223 156
Intérêts courus à payer	77	154	-	-	390	399	(16)	(11)	451	542
Instruments dérivés	26	32	-	-	-	-	-	-	26	32
Dividende à payer	-	-	4 000	-	-	-	-	-	4 000	-
Créditeurs et autres passifs	469	391	65	113	16	44	-	-	550	548
Passif au titre des régimes à prestations déterminées	199	158	299	226	5	-	-	-	503	384
Provision pour règlements	-	-	608	654	-	-	-	-	608	654
Primes et droits non acquis	-	-	5 393	5 472	1 150	1 092	-	-	6 543	6 564
Passif d'impôt différé	7	6	70	80	7	6	(30)	(39)	54	53
	10 225	10 976	10 903	7 249	230 901	224 856	(4 769)	(4 539)	247 260	238 542
Capitaux propres du Canada	151	196	15 157	18 816	2 227	2 086	(82)	(108)	17 453	20 990
	10 376	11 172	26 060	26 065	233 128	226 942	(4 851)	(4 647)	264 713	259 532

¹ Les éliminations portées au bilan concernent les placements intersectoriels en OHC et les emprunts sur les marchés de capitaux, de même que les débiteurs et créditeurs intersectoriels.

5. Crédits parlementaires et dépenses des programmes de logement

Nous recevons des crédits parlementaires pour financer les dépenses des programmes ci-après, y compris les charges opérationnelles de 40 millions et de 81 millions de dollars, respectivement, pour les trois mois et six mois clos le 30 juin 2017 (35 millions et 69 millions de dollars, respectivement, pour les trois mois et six mois clos le 30 juin 2016), engagées pour soutenir les programmes de logement.

<i>(En millions)</i>	Trois mois clos les 30 juin		Six mois clos les 30 juin	
	2017	2016	2017	2016
Financement de logements sociaux existants en vertu d'engagements à long terme	391	388	831	849
Financement de logements abordables en vertu de nouveaux engagements	67	61	1 172	172
Soutien au logement	75	2	80	7
Information d'analyse de marché	6	5	13	9
Politiques, recherche et diffusion de l'information en matière de logement	9	7	18	15
Total	548	463	2 114	1 052

Le tableau qui suit présente les variations des montants à recevoir du gouvernement du Canada. Le solde impayé au 30 juin consiste essentiellement en dépenses engagées pour l'application des programmes de logement mais non encore remboursées.

<i>(En millions)</i>	Trois mois clos les 30 juin		Six mois clos les 30 juin	
	2017	2016	2017	2016
Solde au début de la période	1 027	447	59	161
Total des crédits comptabilisés dans les produits pendant la période	548	463	2 114	1 052
Total des crédits reçus pendant la période	(1 271)	(521)	(1 870)	(824)
Remboursements de tiers supérieurs aux versements au gouvernement du Canada	-	-	1	-
Solde à la clôture de la période	304	389	304	389

6. Assurance prêt hypothécaire

Primes et droits non acquis

Le tableau qui suit présente les variations du solde des primes et droits non acquis.

<i>(En millions)</i>	Trois mois clos les 30 juin		Six mois clos les 30 juin	
	2017	2016	2017	2016
Solde au début de la période	5 330	5 306	5 472	5 432
Primes différées sur les contrats souscrits pendant la période	451	486	677	722
Primes acquises pendant la période	(387)	(389)	(758)	(750)
Droits de demande différés sur les contrats souscrits pendant la période	3	3	9	6
Droits de demande acquis pendant la période ¹	(4)	(1)	(7)	(5)
Solde à la clôture de la période	5 393	5 405	5 393	5 405

¹ Comprend seulement les droits de demande acquis concernant l'assurance pour immeubles collectifs pendant la période. Les produits tirés des droits de demande d'assurance à faible RPV souscrite à l'unité pour logements de propriétaires-occupants sont acquis à mesure qu'ils sont encaissés.

Coûts d'acquisition différés

Les coûts d'acquisition différés (CAD) sont inclus dans les débiteurs et autres actifs. Le tableau qui suit présente les variations du solde des coûts d'acquisition différés.

<i>(En millions)</i>	Trois mois clos les		Six mois clos les	
	30 juin		30 juin	
	2017	2016	2017	2016
Solde au début de la période	153	123	149	127
Coûts d'acquisition différés	15	16	30	24
Amortissement des coûts d'acquisition différés	(11)	(2)	(22)	(14)
Solde à la clôture de la période	157	137	157	137

Provision pour règlements

La provision pour règlements tient compte des demandes de règlement au titre des défauts de paiement survenus mais non déclarés (DSND), des demandes de règlement au titre des défauts de paiement survenus mais insuffisamment déclarés (DSID), des demandes de règlement en cours de traitement (DRCT) et des demandes de règlement concernant les prêts hypothécaires pour logements sociaux (LS) et prêts hypothécaires indexés (PHI).

La provision pour règlements comprend ce qui suit :

<i>(En millions)</i>	Aux					
	30 juin 2017			31 décembre 2016		
	<i>DSND, DSID et DRCT</i>	<i>LS et PHI</i>	Total	<i>DSND, DSID et DRCT</i>	<i>LS et PHI</i>	Total
Pertes estimées non actualisées	418	141	559	446	154	600
Actualisation	(5)	-	(5)	(5)	-	(5)
Provision actualisée pour écarts défavorables	31	23	54	34	25	59
Total – Provision pour règlements	444	164	608	475	179	654

Les tableaux qui suivent présentent les variations de la provision pour règlements.

<i>(En millions)</i>	Trois mois clos les 30 juin					
	2017			2016		
	<i>DSND, DSID et DRCT</i>	<i>LS et PHI</i>	<i>Total</i>	<i>DSND, DSID et DRCT</i>	<i>LS et PHI</i>	<i>Total</i>
Provision pour règlements au début de la période	476	179	655	482	224	706
Règlements nets (payés) recouverts pendant la période	(94)	2	(92)	(90)	(1)	(91)
Provision pour demandes de règlement présentées (recouvrements) et pertes subies pendant la période ¹	62	(17)	45	109	2	111
Provision pour règlements à la clôture de la période	444	164	608	501	225	726

<i>(En millions)</i>	Six mois clos les 30 juin					
	2017			2016		
	<i>DSND, DSID et DRCT</i>	<i>LS et PHI</i>	<i>Total</i>	<i>DSND, DSID et DRCT</i>	<i>LS et PHI</i>	<i>Total</i>
Provision pour règlements au début de la période	475	179	654	485	223	708
Règlements nets (payés) recouverts pendant la période	(171)	1	(170)	(192)	(2)	(194)
Provision pour demandes de règlement présentées (recouvrements) et pertes subies pendant la période ¹	140	(16)	124	208	4	212
Provision pour règlements à la clôture de la période	444	164	608	501	225	726

¹ Comprise dans les règlements d'assurance dans les états consolidés des résultats et du résultat global. Il est possible que la provision pour demandes de règlement présentées et pertes subies pendant la période ne corresponde pas aux règlements d'assurance, car certaines charges n'influent pas sur la provision pour règlements.

Suffisance du passif des contrats d'assurance prêt hypothécaire

Nous effectuons chaque trimestre un test de suffisance du passif relativement au passif au titre des primes et au passif au titre des règlements. Le passif au titre des primes représente une provision pour les règlements futurs et les charges connexes qui sont attendus à l'égard des primes non acquises des contrats d'assurance en vigueur. Ainsi, cette provision reflète les défauts qui ne sont pas encore survenus et, par conséquent, couvre la période allant de la date d'évaluation à la date de défaut (la date présumée à laquelle survient le défaut).

Le test de suffisance du passif de la Société au 30 juin 2017 a révélé qu'aucune provision pour insuffisance des primes n'était requise.

7. Gestion du capital

Aux fins de la gestion du capital, nous considérons que notre capital disponible est égal au total des capitaux propres du Canada moins les actifs ayant des exigences de capital de 100 %.

En matière de gestion du capital, notre principal objectif est d'avoir un niveau de capital suffisant pour nos activités commerciales afin de réaliser notre mandat, tout en demeurant financièrement autonome de même qu'en suivant les pratiques commerciales prudentes et les directives appliquées dans le secteur privé, le cas échéant. À l'heure actuelle, outre le capital de 25 milliards de dollars prévu dans la Loi sur la SCHL, nous ne sommes pas assujettis à des normes externes en

matière de capital minimal, mais nous nous conformons volontairement aux lignes directrices établies par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

Nous procédons à une évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA), un dispositif intégré qui permet d'évaluer la suffisance du capital du point de vue tant du capital réglementaire que du capital économique et qui est utilisé pour établir des cibles de capital en tenant compte de notre stratégie et de notre appétit pour le risque. Notre propre version des exigences de capital est établie en déterminant nos risques et en évaluant si un montant de capital explicite est nécessaire pour absorber les pertes découlant de chaque risque. Cette façon de faire nous a également permis de nous conformer aux exigences de la Loi sur la SCHL et de la LNH.

Nous avons fixé une cible interne pour nos activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation à un niveau permettant de couvrir tous les risques importants. Elle est calibrée en fonction d'intervalles de confiance définis et est établie de manière à servir d'indicateur précoce, pour la direction, que des problèmes financiers doivent être résolus. Conformément à notre politique sur la gestion du capital, nous exerçons nos activités selon un niveau de capital disponible supérieur à la cible interne, sauf dans des circonstances exceptionnelles. C'est pourquoi, pour nos activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation, nous avons établi un niveau de capitalisation opérationnelle (cible de capital immobilisé) qui dépasse notre cible interne. Ce niveau est calibré en fonction d'intervalles de confiance définis par notre politique sur la gestion du capital et est établi de manière à donner à la direction suffisamment de temps pour résoudre les problèmes financiers avant que le capital disponible chute en deçà de la cible interne.

La SCHL travaille avec le ministère des Finances et d'autres sociétés d'État à l'élaboration d'un cadre de politique commun en matière de suffisance du capital et de dividendes. En 2017, nous avons commencé à verser des dividendes au gouvernement dans la mesure où il y a des bénéfices et des résultats non distribués non affectés aux réserves, à la capitalisation ou aux besoins de la Société pour l'application de la LNH ou de la Loi sur la SCHL, ou à toute autre fin relative à l'habitation autorisée par le Parlement. Notre capital n'est toutefois pas géré en fonction du paiement de dividendes. En mai 2017, nous avons déclaré un dividende de 145 millions de dollars, que nous avons payé en juin 2017.

Le 29 juin 2017, la Société a également déclaré un dividende exceptionnel de 4 milliards de dollars, résultat d'un capital excédentaire accumulé. Nous en avons versé une tranche de 500 millions de dollars du dividende en juillet 2017 puis une tranche équivalente en août, et il est attendu que le montant restant sera payé sur une période maximale de deux ans.

Les composantes du capital disponible consolidé sont présentées ci-après.

<i>(En millions)</i>	Aux	
	30 juin 2017	31 décembre 2016
Capital d'apport	25	25
Cumul des autres éléments du résultat global	727	761
Résultats non distribués affectés	15 550	11 956
Résultats non distribués non affectés ¹	1 151	8 248
Total des capitaux propres du Canada²	17 453	20 990
Moins les actifs ayant des exigences de capital de 100 %	-	(200)
Total du capital disponible	17 453	20 790

¹ Les résultats non distribués non affectés représentent les résultats non distribués qui dépassent notre niveau de capitalisation opérationnelle dans le cadre des activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation.

² Les capitaux propres du Canada tiennent compte de l'incidence des éliminations.

Capital des activités d'assurance prêt hypothécaire

Le capital affecté des activités d'assurance prêt hypothécaire est fondé sur notre politique sur la gestion du capital, qui est approuvée par le Conseil d'administration et conforme aux lignes directrices du BSIF. Le niveau de capital minimal réglementaire correspond à 100 % selon le test du capital minimal (TCM) du BSIF. La cible de surveillance du BSIF correspond à 150 % du capital requis. Nous avons fixé une cible de capital interne supérieure à la cible de surveillance établie par le BSIF.

Le 15 décembre 2016, le BSIF a publié une version modifiée de son préavis à l'intention des assureurs hypothécaires, intitulé Exigences de capital des sociétés d'assurance hypothécaire fédérales, dont la date d'entrée en vigueur était le 1^{er} janvier 2017. L'objectif de ce préavis était d'instaurer une nouvelle méthode normalisée visant à mettre à jour les exigences de capital relativement au risque d'assurance prêt hypothécaire et à accroître la capacité potentielle des assureurs

hypothécaires d'éponger des pertes importantes mais plausibles. Ce cadre est plus sensible aux risques et incorpore des vecteurs additionnels, comme le pointage de crédit, la période d'amortissement résiduelle et le solde du prêt.

Voici les principales exigences de capital pour le risque d'assurance dont il est question dans le préavis du BSIF :

- une exigence de base qui s'applique à tous les prêts assurés et en toutes circonstances;
- une exigence de capital supplémentaire qui s'applique seulement aux prêts hypothécaires initiés durant des périodes où le marché de l'habitation de la région où se trouve la propriété enregistre un rapport prix des logements-revenu supérieur au seuil établi (cette exigence supplémentaire ne s'applique pas aux prêts hypothécaires assurés avant le 1^{er} janvier 2017);
- moins le passif des primes, constitué de la réserve pour primes non acquises et de la provision pour défauts de paiement survenus mais non déclarés (DSND).

Le capital supplémentaire sera lié à l'évolution des prix des propriétés, c'est-à-dire à la fois à la tendance récente des prix des habitations et à l'évolution des prix des habitations par rapport au revenu des ménages. Les données de chacune des 11 villes prises en compte dans l'Indice de Prix de Maison Teranet-Banque Nationale^{MC} seront utilisées pour les prêts initiés dans ces villes. Les indicateurs des exigences de capital supplémentaire (IECS), fondés surtout sur le ratio entre l'indice Teranet de la région métropolitaine donnée et le revenu national par habitant, sont comparés au seuil établi pour cette région. Si les IECS dépassent le seuil, du capital supplémentaire est requis pour tout nouveau prêt hypothécaire assuré qui est initié durant le trimestre suivant dans cette région métropolitaine. L'exigence de capital supplémentaire continue de s'appliquer pendant la durée de vie de ces prêts.

Nous avons revu la méthode de calcul des IECS et constaté, au 30 juin 2017, un dépassement des seuils prescrits par le BSIF pour Calgary, Edmonton, Toronto, Vancouver, Victoria et Hamilton. Environ 29 % des nouveaux prêts assurés à l'unité au cours des six mois clos le 30 juin 2017 visent des logements situés dans ces régions métropolitaines.

Le préavis du BSIF inclut des accords transitoires pour faciliter la mise en œuvre du nouveau cadre. Même si le préavis prévoit l'obligation d'utiliser ces accords transitoires, ceux-ci ne sont pas pris en considération pour gérer le capital à l'interne.

En se fondant sur l'analyse réalisée au quatrième trimestre de 2016, le Conseil d'administration a approuvé la modification de la cible interne pour les activités d'assurance; la cible selon le TCM est ainsi passée de 205 % (ancien cadre) à 155 % (nouveau cadre). Le Conseil d'administration a également approuvé la modification du niveau de fonctionnement de la SCHL, lequel est passé de 220 à 165 % selon le TCM. La Société a mis en œuvre les nouvelles cibles et exigences du TCM le 1^{er} janvier 2017.

Au 31 décembre 2016, le niveau de fonctionnement de 220 % nous obligeait à affecter 10 653 millions de dollars selon l'ancien TCM, ce qui correspondait à un niveau de capital disponible sur le capital minimal requis de 384 %. À titre comparatif, au 31 décembre 2016, selon le nouveau TCM mais sans tenir compte d'accords transitoires, le niveau de fonctionnement de 165 % nous aurait forcés à affecter 14 865 millions de dollars, ce qui se serait traduit par un niveau de capital disponible sur le capital minimal requis de 209 % au 31 décembre 2016.

Le tableau qui suit présente les composantes du capital disponible.

<i>(En millions, sauf indication contraire)</i>	Aux	
	30 juin 2017	31 décembre 2016
Total du capital des activités d'assurance prêt hypothécaire	15 157	18 816
Moins les actifs ayant des exigences de capital de 100 %	-	(200)
Total du capital disponible des activités d'assurance prêt hypothécaire	15 157	18 616
Capital affecté ¹	14 437	10 653
Résultats non distribués non affectés	720	8 163
Cible interne	155 %	205 %
Niveau de fonctionnement	165 %	220 %
Niveau de capital disponible sur le capital minimal requis (% selon le TCM) ²	173 %	384 %

¹ Nous affectons les résultats non distribués et les AERG au niveau de fonctionnement de 165 % selon le TCM.

² Nous n'avons pas eu recours aux mesures transitoires prévues dans le préavis du BSIF. Notre ratio selon le TCM au 30 juin 2017 serait de 217 % si les mesures transitoires étaient appliquées.

Capital des activités de titrisation

Le capital des activités de titrisation est affecté aux fins des cautionnements fournis dans le cadre de nos programmes des titres hypothécaires émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (TH LNH) et des OHC. Il n'y a pas de capital réglementaire; le montant de capital affecté est établi en fonction de notre propre version des exigences de capital, tel qu'il est indiqué précédemment. Il n'y a pas de montant de capital distinct pour la FCH, puisque le risque lié au cautionnement de paiement périodique des OHC émises par la FCH est couvert par le capital des activités de titrisation. Le montant détenu aux fins de la titrisation tient aussi compte du fait que les assureurs hypothécaires doivent maintenir un capital suffisant pour couvrir le risque de défaut associé aux prêts sous-jacents, ce qui atténue le risque.

Le tableau qui suit présente les composantes du capital disponible.

<i>(En millions, sauf indication contraire)</i>	Aux	
	30 juin 2017	31 décembre 2016
Total du capital disponible des activités de titrisation	2 227	2 086
Capital affecté ¹	1 849	2 086
Résultats non distribués non affectés	378	-
Niveau de capital disponible sur le capital requis (%)	120 %	100 %

¹ Nous affectons les résultats non distribués et le CAERG au niveau de fonctionnement (capital requis), fixé à 110 % du capital économique. Notre cible interne est établie à 105 % du capital économique.

Capital des activités d'aide au logement

Programmes d'octroi de prêts

Nous conservons une réserve en vertu de l'article 29 de la Loi sur la SCHL. Une tranche des résultats des programmes d'octroi de prêts est conservée dans cette réserve dans le cadre de notre stratégie de gestion du risque de taux d'intérêt lié aux prêts remboursables par anticipation et de gestion du risque de crédit inhérent aux prêts non garantis. La réserve est assujettie à une limite prescrite de 240 millions de dollars (240 millions en 2016). Dans l'éventualité d'un dépassement de la limite, nous serions tenus de verser le surplus au gouvernement.

Les variations latentes de la juste valeur marchande ainsi que les pertes de réévaluation au titre des régimes à prestations déterminées sont imputées aux résultats non distribués. La tranche des réévaluations liée aux programmes de logement est comptabilisée dans les résultats non distribués jusqu'à ce qu'elle soit remboursée par le gouvernement au moyen des crédits parlementaires.

Le tableau qui suit présente les composantes du capital disponible.

<i>(En millions)</i>	Aux	
	30 juin 2017	31 décembre 2016
Réserve	114	96
Résultats non distribués	12	75
Total du capital disponible pour les programmes d'octroi de prêts	126	171

Programmes de logement

Il n'y a pas de capital immobilisé pour les programmes de logement, puisque ces activités ne présentent pas de risques pour la Société qui exigeraient que des réserves en capital soient constituées pour les couvrir.

8. Évaluation de la juste valeur

Nous évaluons certains instruments financiers et actifs non financiers à leur juste valeur dans les bilans consolidés et présentons la juste valeur de certains autres éléments. La juste valeur est le prix qui serait perçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. Pour les instruments financiers, les intérêts courus sont comptabilisés et présentés séparément.

La juste valeur est déterminée à l'aide d'un cadre d'évaluation uniforme. Les méthodes appliquées et les hypothèses formulées pour mesurer la juste valeur sont les mêmes que celles utilisées pour la préparation de nos états financiers

consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2016. Ces méthodes maximisent l'utilisation des données observables pertinentes et minimisent celle des données non observables.

Hiérarchie des justes valeurs

Les évaluations de la juste valeur sont classées selon une hiérarchie des justes valeurs (au niveau 1, 2 ou 3) qui reflète le caractère observable des données les plus importantes utilisées dans le cadre des évaluations.

Niveau 1

Les actifs et passifs sont évalués selon les cours non ajustés d'actifs ou de passifs identiques sur des marchés actifs. Un marché actif est un marché sur lequel ont lieu des transactions selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue de l'information sur le prix.

Niveau 2

Les actifs et passifs sont évalués selon des données observables autres que les cours de niveau 1. Les données d'entrée de niveau 2 comprennent les cours obtenus auprès de tiers selon les cours établis par des courtiers indépendants pour des actifs ou des passifs identiques sur des marchés qui ne sont pas considérés comme étant suffisamment actifs. Le niveau 2 désigne aussi les justes valeurs obtenues en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus, principalement en fonction des données du marché directement ou indirectement observables comme les courbes de rendement ou les courbes des taux à terme implicites établies à partir des taux de change et des taux d'intérêt de référence et les écarts de crédit d'instruments identiques ou semblables.

Niveau 3

Les actifs et passifs non cotés sur un marché actif sont évalués au moyen de techniques d'évaluation dont les données d'entrée, si possible, sont fondées sur les données du marché observables, comme les courbes de rendement ou les courbes des taux à terme implicites établies à partir des taux d'intérêt de référence et les écarts de crédit d'actifs et de passifs semblables. Si des données observables ne sont pas disponibles, des données non observables sont utilisées. Pour les actifs de niveau 3, les données d'entrée non observables sont importantes pour l'évaluation globale de la juste valeur.

Pour ce qui est des instruments financiers classés au niveau 3, les techniques d'évaluation comprennent l'analyse des flux de trésorerie actualisés à l'aide des primes de risque non observables et, dans le cas de nos placements en titres de capitaux propres dans une société en commandite fermée, la valeur de l'actif net telle que fournie par les gestionnaires de fonds.

En ce qui a trait aux immeubles de placement, classés au niveau 3, la juste valeur est évaluée d'après l'analyse des flux de trésorerie actualisés et l'approche par le marché. L'analyse des flux de trésorerie actualisés est généralement employée pour les immeubles locatifs, car elle utilise comme données d'entrée non observables significatives les hypothèses sur les flux de trésorerie futurs de ces propriétés, notamment la valeur locative future, et les taux d'actualisation qui reflètent les caractéristiques des propriétés. L'approche par le marché s'applique quant à elle aux propriétés non locatives, comme les terrains vacants, et utilise la valeur locative estimée par pied carré comme donnée d'entrée non observable significative, dérivée en partie des transactions de propriétés comparables sur le marché.

Comparaison de la valeur comptable et de la juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur

Le tableau qui suit présente une comparaison de la valeur comptable et de la juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur. La valeur comptable est celle à laquelle un élément est présenté dans les bilans consolidés trimestriels.

<i>(En millions)</i>	Aux					
	30 juin 2017			31 décembre 2016		
	Valeur comptable	Juste valeur	Juste valeur supérieure (inférieure) à la valeur comptable	Valeur comptable	Juste valeur	Juste valeur supérieure (inférieure) à la valeur comptable
Actifs financiers						
Prêts – prêts et créances ¹	233 447	236 841	3 394	227 310	232 162	4 852
Passifs financiers						
Emprunts – autres passifs financiers ²	228 952	232 455	3 503	223 156	228 124	4 968

¹ La juste valeur des prêts et créances est classée au niveau 2.

² Une tranche de 124 255 millions de dollars (47 000 millions au 31 décembre 2016) de la juste valeur est classée au niveau 1 et une tranche de 108 200 millions (181 124 millions au 31 décembre 2016), au niveau 2.

Hiérarchie des justes valeurs pour les éléments comptabilisés à la juste valeur

Le tableau qui suit présente la hiérarchie des justes valeurs des actifs et passifs inscrits à la juste valeur aux bilans consolidés trimestriels.

(En millions)	Aux							
	30 juin 2017				31 décembre 2016			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actif								
Trésorerie et équivalents de trésorerie								
Dépôts bancaires portant intérêt	-	139	-	139	-	258	-	258
Entreprises ou autres entités	-	25	-	25	-	25	-	25
Émis par le gouvernement fédéral	115	-	-	115	189	-	-	189
Provinces ou municipalités	-	65	-	65	-	65	-	65
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie¹	115	229	-	344	189	348	-	537
Placements en valeurs mobilières								
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net								
Titres à revenu fixe								
Entreprises ou autres entités	19	175	-	194	-	193	137	330
Provinces ou municipalités	203	294	-	497	138	339	-	477
Pays souverains et entités connexes	-	386	-	386	-	366	-	366
Total – Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	222	855	-	1 077	138	898	137	1 173
Disponibles à la vente								
Titres à revenu fixe								
Entreprises ou autres entités	-	10 422	-	10 422	-	10 384	-	10 384
Émis par le gouvernement fédéral	3 787	81	-	3 868	3 749	58	-	3 807
Provinces ou municipalités	3 364	4 331	-	7 695	3 274	4 167	-	7 441
Pays souverains et entités connexes	-	341	-	341	-	352	-	352
Actions canadiennes	1 220	-	49	1 269	1 204	-	38	1 242
Total – Disponibles à la vente	8 371	15 175	49	23 595	8 227	14 961	38	23 226
Total – Actifs comptabilisés à la juste valeur	8 708	19 734	316	28 758	8 554	20 313	442	29 309
Passif								
Emprunts								
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	-	5 105	-	5 105	-	5 905	-	5 905
Instruments dérivés	-	26	-	26	-	32	-	32
Total – Passifs comptabilisés à la juste valeur	-	5 131	-	5 131	-	5 937	-	5 937

¹ Sur le total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie comptabilisés à la juste valeur, une tranche de 229 millions de dollars (348 millions au 31 décembre 2016) est classée comme étant désignée à la juste valeur par le biais du résultat net et une tranche de 115 millions (189 millions au 31 décembre 2016), comme étant disponible à la vente. La trésorerie et les équivalents de trésorerie inscrits aux bilans consolidés comprennent également 803 millions de dollars (1 458 millions au 31 décembre 2016) au titre des équivalents de trésorerie comptabilisés au coût amorti.

Transferts entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs

Pour les actifs et passifs évalués à la juste valeur de façon récurrente, nous déterminons si des reclassements ont eu lieu entre les niveaux hiérarchiques en réévaluant le classement à la clôture de chaque période de présentation de l'information financière. Les transferts dépendent de notre évaluation des activités de négociation sur le marché au cours du dernier mois

de chaque période de présentation de l'information financière selon des critères de classement internes. Les transferts entre les niveaux sont réputés s'être produits au début du trimestre au cours duquel le transfert est effectué. Au cours des trois mois et six mois clos le 30 juin 2017, il y a eu des transferts de 523 millions et 1 659 millions de dollars, respectivement, du niveau 2 au niveau 1 (montant nul pour les trois mois et six mois clos le 30 juin 2016), de même que des transferts de 1 130 millions et 1 913 millions de dollars, respectivement, du niveau 1 au niveau 2 (montant nul pour les trois mois et six mois clos le 30 juin 2016).

Variations de la juste valeur des éléments classés au niveau 3

Le tableau qui suit présente les variations de la juste valeur des éléments comptabilisés à la juste valeur et classés au niveau 3.

(En millions)	Placements en valeurs mobilières			Immeubles de placement	Total
	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net – Titres adossés à des actifs	Disponibles à la vente – Parts dans une société en commandite	Total – Placements en valeurs mobilières		
Trois mois clos le 30 juin 2017					
Juste valeur au 31 mars 2017	-	49	49	268	317
Achats	-	2	2	-	2
Gains comptabilisés en résultat net ^{1,2}	-	-	-	(1)	(1)
Gains comptabilisés dans les AERG	-	(2)	(2)	-	(2)
Entrées de trésorerie provenant des règlements/cessions	-	-	-	-	-
Juste valeur au 30 juin 2017		49	49	267	316
Six mois clos le 30 juin 2017					
Juste valeur au 31 décembre 2016	137	38	175	267	442
Achats	-	9	9	-	9
Gains comptabilisés en résultat net ^{1,2}	-	-	-	-	-
Gains comptabilisés dans les AERG	-	3	3	-	3
Entrées de trésorerie provenant des règlements/cessions	(137)	(1)	(138)	-	(138)
Juste valeur au 30 juin 2017	-	49	49	267	316
Trois mois clos le 30 juin 2016					
Juste valeur au 31 mars 2016	165	40	205	259	464
Achats	-	1	1	-	1
Gains comptabilisés en résultat net ^{1,2}	1	-	1	-	1
Gains comptabilisés dans les AERG	-	(4)	(4)	-	(4)
Juste valeur au 30 juin 2016	166	37	203	259	462
Six mois clos le 30 juin 2016					
Juste valeur au 31 décembre 2015	164	34	198	258	456
Achats	-	1	1	1	2
Gains comptabilisés en résultat net ^{1,2}	2	-	2	-	2
Gains comptabilisés dans les AERG	-	2	2	-	2
Juste valeur au 30 juin 2016	166	37	203	259	462

¹ Inclus dans les gains (pertes) nets sur les instruments financiers pour les placements en valeurs mobilières et dans les autres produits pour les immeubles de placement.

² Ne tiennent compte que des gains latents liés aux actifs détenus à la clôture de la période.

Données non observables pour les éléments classés au niveau 3

L'évaluation des éléments classés au niveau 3 se fonde sur des données non observables, dont les variations sont susceptibles d'influer considérablement sur l'évaluation de la juste valeur. Les évaluations sont fondées sur des appréciations de la conjoncture au 30 juin 2017, laquelle peut évoluer significativement au cours des périodes ultérieures. Le tableau qui suit présente des informations quantitatives sur les données non observables d'importance utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des éléments de niveau 3 comptabilisés à la juste valeur.

<i>(En millions, sauf indication contraire)</i>	30 juin 2017				31 décembre 2016	
	Technique d'évaluation	Données non observables	Juste valeur de l'actif	Moyenne pondérée (données d'entrée/fourchette)	Juste valeur de l'actif	Moyenne pondérée (données d'entrée/fourchette)
Placements en valeurs mobilières						
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net						
Titres adossés à des actifs	Flux de trésorerie actualisés	Prime de risque	-	-	137	1,4 %
Disponibles à la vente						
Placement dans une société en commandite	Part dans les capitaux de la société	Capitaux de la société déclarés	49	S.O.	38	S.O.
Total – Placements en valeurs mobilières			49		175	
Immeubles de placement						
Activités d'assurance prêt hypothécaire	Flux de trésorerie actualisés	Valeur locative estimée par pied carré Taux d'actualisation	98	4 à 39 \$ 6,5 à 7,3 %	98	4 à 39 \$ 6,5 à 7,3 %
Activités d'aide au logement	Flux de trésorerie actualisés	Valeur locative estimée par pied carré Taux d'actualisation	20	22 à 148 \$ 4,0 à 6,0 %	20	22 à 148 \$ 4,0 à 6,0 %
	Approche par le marché	Valeur par pied carré	149	0 à 325 \$	149	0 à 325 \$
Total des immeubles de placement			267		267	
Total des éléments de niveau 3 comptabilisés à la juste valeur			316		442	

Analyse de sensibilité des titres de niveau 3**Immeubles de placement**

Du côté des immeubles de placement, une augmentation (diminution) de la valeur locative estimée et de la valeur par pied carré pourrait entraîner une juste valeur considérablement plus (moins) élevée des immeubles. Une augmentation (diminution) des taux d'actualisation pourrait entraîner une juste valeur considérablement moins (plus) élevée.

Gains et pertes sur les instruments financiers

Le tableau qui suit présente les gains et pertes sur les instruments financiers.

<i>(En millions)</i>	Trois mois clos les 30 juin		Six mois clos les 30 juin	
	2017	2016	2017	2016
Détenus à des fins de transaction				
Instruments dérivés	11	-	8	5
Total – Détenus à des fins de transaction	11	-	8	5
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net				
Placements en valeurs mobilières	(6)	-	(3)	-
Prêts	(25)	1	(29)	(5)
Emprunts	35	(9)	38	(1)
Total – Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	4	(8)	6	(6)
Placements en valeurs mobilières disponibles à la vente ¹	(13)	2	(5)	4
Prêts et créances – Remboursements anticipés	16	-	40	-
Emprunts – Autres passifs financiers ²	(18)	(14)	(34)	(45)
Total	-	(20)	15	(42)

¹ Comprennent des pertes de change de 21 millions et 22 millions de dollars, respectivement, pour les trois mois et six mois clos le 30 juin 2017 (montant nul pour les trois mois et six mois clos le 30 juin 2016) attribuables à la conversion des titres de créance libellés en dollars américains.

² Comprennent des pertes de 20 millions et de 39 millions, respectivement, pour les trois mois et six mois clos le 30 juin 2017 attribuables au remboursement d'emprunts (14 millions et 45 millions pour les trois mois et six mois clos le 30 juin 2016), déduction faite des gains de 2 millions et 5 millions de dollars, respectivement, découlant des émissions d'emprunts pour les trois mois et six mois clos le 30 juin 2017 (montant nul pour les trois mois et six mois clos le 30 juin 2016).

9. Placements en valeurs mobilières

Les placements en valeurs mobilières comprennent des titres à revenu fixe et des actions. Le tableau qui suit présente les gains et pertes latents cumulatifs sur les placements en valeurs mobilières comptabilisés à la juste valeur.

<i>(En millions)</i>	Aux					
	30 juin 2017				31 décembre 2016	
	Coût amorti ¹	Gains bruts latents cumulatifs	Pertes brutes latentes cumulatives	Juste valeur	Coût amorti ¹	Juste valeur
Placements en valeurs mobilières						
Titres à revenu fixe						
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	1 079	4	(6)	1 077	1 112	1 173
Disponibles à la vente ²	21 890	498	(62)	22 326	21 474	21 984
Actions						
Disponibles à la vente	729	540	-	1 269	710	1 242

¹ Le coût amorti des actions correspond au coût d'achat moins les pertes de valeur, le cas échéant.

² Comprennent des titres de créance libellés en dollars américains dont la valeur comptable est établie à 682 millions de dollars (montant nul en 2016).

Nous détenons des placements en valeurs mobilières de 462 millions de dollars (696 millions au 31 décembre 2016) qui font partie des titres vendus dans le cadre de conventions de rachat d'une durée d'au plus 93 jours. Nous continuons à comptabiliser les produits de placements et inscrivons dans les autres éléments du résultat global (AERG) les variations de la juste valeur de ces placements en valeurs mobilières pendant l'exercice, à l'exception des placements dans les OHC de la FCH, qui sont éliminés dans les états financiers consolidés.

Au cours des trois mois et six mois clos le 30 juin 2017, aucune perte de valeur (montant nul pour les trois mois et six mois clos le 30 juin 2016) n'a été comptabilisée en résultat net dans les gains (pertes) nets et aucune reprise n'a été constatée à l'égard d'une dépréciation des placements en valeurs mobilières à revenu fixe au cours de la période.

10. Prêts

Les tableaux qui suivent présentent les flux de trésorerie et les variations hors trésorerie liés aux prêts.

<i>(En millions)</i>	Trois mois clos les 30 juin						Solde à la clôture de la période
	Solde au début de la période	Flux de trésorerie		Variations hors trésorerie			
		Remboursements	Décaissements	Variations de la juste valeur	Accroissement	Transferts ¹	
2017							
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net							
Programmes d'octroi de prêts	3 745	(117)	-	(25)	-	(214)	3 389
Prêts et créances							
Prêts aux termes du Programme des OHC	229 287	(10 072)	10 109	-	9	-	229 333
Programmes d'octroi de prêts	3 987	(119)	32	-	-	214	4 114
Total – Prêts et créances	233 274	(10 191)	10 141	-	9	214	233 447
Total	237 019	(10 308)	10 141	(25)	9	-	236 836
2016							
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net							
Programmes d'octroi de prêts	4 776	(136)	9	1	-	(13)	4 637
Prêts et créances							
Prêts aux termes du Programme des OHC	220 382	(12 293)	10 793	-	8	-	218 890
Programmes d'octroi de prêts	3 977	(59)	14	-	-	13	3 945
Total – Prêts et créances	224 359	(12 352)	10 807	-	8	13	222 835
Total	229 135	(12 488)	10 816	1	8	-	227 472

¹ Les transferts des éléments désignés à la juste valeur par le biais du résultat net aux prêts et créances visent des prêts qui, au renouvellement, ne font plus partie d'un portefeuille de prêts et d'emprunts couverts économiquement.

<i>(En millions)</i>	Six mois clos les 30 juin						Solde à la clôture de la période
	Solde au début de la période	Flux de trésorerie		Variations hors trésorerie			
		Remboursements	Décaissements	Variations de la juste valeur	Accroissement	Transferts ¹	
2017							
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net							
Programmes d'octroi de prêts	4 020	(241)	-	(29)	-	(361)	3 389
Prêts et créances							
Prêts aux termes du Programme des OHC	223 315	(14 852)	20 851	-	19	-	229 333
Programmes d'octroi de prêts	3 995	(300)	58	-	-	361	4 114
Total – Prêts et créances	227 310	(15 152)	20 909	-	19	361	233 447
Total	231 330	(15 393)	20 909	(29)	19	-	236 836
2016							
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net							
Programmes d'octroi de prêts	4 955	(284)	11	(5)	-	(40)	4 637
Prêts et créances							
Prêts aux termes du Programme des OHC	215 622	(16 835)	20 087	-	16	-	218 890
Programmes d'octroi de prêts	4 091	(228)	42	-	-	40	3 945
Total – Prêts et créances	219 713	(17 063)	20 129	-	16	40	222 835
Total	224 668	(17 347)	20 140	(5)	16	-	227 472

¹ Les transferts des éléments désignés à la juste valeur par le biais du résultat net aux prêts et créances visent des prêts qui, au renouvellement, ne font plus partie d'un portefeuille de prêts et d'emprunts couverts économiquement.

Dans le cas des prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, il n'y a eu aucune variation de la juste valeur des prêts imputable à l'évolution du risque de crédit. Nous étions certains de recouvrer le capital et les intérêts courus de 99 % de nos prêts (99 % au 31 décembre 2016).

Les prêts non garantis sont évalués périodiquement pour déterminer si une provision pour pertes sur créances est nécessaire. Au 30 juin 2017, une provision pour dépréciation de 23 millions de dollars a été comptabilisée (23 millions au 31 décembre 2016).

11. Emprunts

Les tableaux qui suivent présentent les flux de trésorerie et les variations hors trésorerie liés aux emprunts.

<i>(En millions)</i>	Trois mois clos les 30 juin						
	Solde au début de la période	Flux de trésorerie		Variations hors trésorerie			Solde à la clôture de la période
		Émissions	Remboursements	Variations de la juste valeur	Accroissement	Éliminations	
2017							
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net							
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	5 534	743	(1 137)	(35)	-	-	5 105
Autres passifs financiers							
Obligations hypothécaires du Canada	224 403	10 109	(9 939)	-	9	28	224 610
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	4 304	163	(123)	(2)	-	-	4 342
Total – Autres passifs financiers	228 707	10 272	(10 062)	(2)	9	28	228 952
Total	234 241	11 015	(11 199)	(37)	9	28	234 057
2016							
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net							
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	6 530	374	(596)	11	-	-	6 319
Emprunts sur les marchés de capitaux	281	-	-	(3)	-	-	278
Total – Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	6 811	374	(596)	8	-	-	6 597
Autres passifs financiers							
Obligations hypothécaires du Canada	216 416	10 793	(12 197)	-	8	(611)	214 409
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	4 102	-	(66)	-	1	-	4 037
Total – Autres passifs financiers	220 518	10 793	(12 263)	-	9	(611)	218 446
Total	227 329	11 167	(12 859)	8	9	(611)	225 043

<i>(En millions)</i>	Six mois clos les 30 juin						Solde à la clôture de la période
	Solde au début de la période	Flux de trésorerie		Variations hors trésorerie			
		Émissions	Remboursements	Variations de la juste valeur	Accroissement	Éliminations	
2017							
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net							
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	5 632	999	(1 488)	(38)	-	-	5 105
Emprunts sur les marchés de capitaux	273	-	(275)	-	-	2	-
Total – Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	5 905	999	(1 763)	(38)	-	2	5 105
Autres passifs financiers							
Obligations hypothécaires du Canada	218 829	20 851	(14 719)	-	19	(370)	224 610
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	4 327	357	(339)	(5)	2	-	4 342
Total – Autres passifs financiers	223 156	21 208	(15 058)	(5)	21	(370)	228 952
Total	229 061	22 207	(16 821)	(43)	21	(368)	234 057
2016							
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net							
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	6 339	988	(1 014)	6	-	-	6 319
Emprunts sur les marchés de capitaux	739	-	(465)	(6)	-	10	278
Total – Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	7 078	988	(1 479)	-	-	10	6 597
Autres passifs financiers							
Obligations hypothécaires du Canada	212 080	20 087	(16 739)	-	16	(1 035)	214 409
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	4 194	-	(159)	-	2	-	4 037
Total – Autres passifs financiers	216 274	20 087	(16 898)	-	18	(1 035)	218 446
Total	223 352	21 075	(18 377)	-	18	(1 025)	225 043

Lorsque la SCHL détient des OHC jusqu'à l'échéance ou en achète sur le marché primaire, les flux de trésorerie connexes sont éliminés des états consolidés des flux de trésorerie. Au cours des trois mois et six mois clos le 30 juin 2017, un montant de 133 millions de dollars d'OHC arrivées à échéance a été éliminé des postes Placements en valeurs mobilières – Ventes et échéances et Emprunts – Remboursements des états consolidés des flux de trésorerie (96 millions pour les trois mois et six mois clos le 30 juin 2016). Il n'y a pas eu d'achats sur le marché primaire au cours des trois mois et six mois clos le 30 juin 2017 (montant nul au 30 juin 2016).

12. Risque de marché

Le risque de marché découle des incidences financières défavorables de l'évolution des facteurs sous-jacents du marché, notamment les taux d'intérêt et de change et les cours des actions.

Valeur à risque

Le risque de marché lié aux placements en valeurs mobilières des portefeuilles de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation est évalué en appliquant des modèles de valeur à risque (VAR). La VAR est une technique utilisée pour mesurer la perte éventuelle maximale d'un portefeuille de placements pendant une période de détention précise et selon un niveau de confiance donné.

La VAR au 30 juin 2017 pour les portefeuilles de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation, selon un niveau de confiance de 95 % pendant une période de détention de 22 jours ouvrables, figure dans le tableau qui suit. La VAR est présentée séparément pour chaque facteur de risque de marché et pour l'ensemble du portefeuille. Les incidences de la diversification découlent du fait que la corrélation des risques de marché n'est pas parfaite. Il y a donc un avantage à diversifier les placements. Les chiffres de la VAR sont fondés sur les données historiques d'une année relativement aux cours et aux corrélations des marchés d'obligations et d'actions, et de 26 semaines relativement à la volatilité.

<i>(En millions)</i>	Aux	
	30 juin 2017	31 décembre 2016
Placements en valeurs mobilières		
Disponibles à la vente		
Risque de taux d'intérêt	270	271
Risque lié aux actions	57	66
Incidence de la diversification	(70)	(78)
VAR totale	257	259

Nous sommes exposés au risque de change en raison des placements que nous détenons dans des titres libellés en monnaies étrangères. Les politiques internes de la SCHL limitent les placements en monnaies étrangères et exigent la pleine couverture du risque de change. Au 30 juin 2017, nous détenons 682 millions de dollars de titres de créance disponibles à la vente libellés en dollars américains (montant nul au 31 décembre 2016).

La stratégie que nous employons pour couvrir entièrement le risque de change est le recours continu à des contrats de change à terme de courte durée. En vertu de ces contrats, dont la plupart font l'objet d'un règlement net, nous échangeons des dollars américains contre des dollars canadiens à un cours fixé au début du contrat, en prévision d'un règlement à une date prédéterminée. Comme il s'agit de contrats à terme de courte durée, nous devons continuer d'appliquer notre stratégie pour couvrir entièrement le risque de change tout au long du cycle de vie des titres de créance libellés en monnaies étrangères. Le tableau des expositions qui précède illustre l'effet compensatoire des instruments de couverture. Au 30 juin 2017, le risque de change était jugé non significatif.

Sensibilité aux taux d'intérêt

Le risque de marché pour le portefeuille de prêts, de placements, d'emprunts et de swaps des activités d'aide au logement est évalué en fonction de la sensibilité aux variations des taux d'intérêt.

En ce qui concerne les instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ou détenus à des fins de transaction pour les activités d'aide au logement, nous avons établi qu'une variation de 200 pb des taux d'intérêt aurait une incidence non significative au 30 juin 2017.

Les prêts et emprunts évalués au coût amorti pour les activités d'aide au logement sont également exposés au risque de taux d'intérêt. Le tableau qui suit présente l'incidence nette d'une variation des taux d'intérêt sur la juste valeur compte tenu de l'information présentée.

<i>(En millions)</i>	Aux			
	30 juin 2017		31 décembre 2016	
	Variation des taux d'intérêt		Variation des taux d'intérêt	
	-200 pb	+200 pb	-200 pb	+200 pb
Hausse (baisse) de la juste valeur de l'actif net ¹	(54)	52	(62)	61

¹ La variation de la juste valeur de l'actif net attribuable aux variations des taux d'intérêt présentée dans ce tableau ne serait pas comptabilisée dans le résultat global puisque les instruments financiers sous-jacents sont évalués au coût amorti.

Les produits d'intérêts nets des activités d'aide au logement sont aussi sensibles aux variations des taux d'intérêt. La variation défavorable maximale des produits d'intérêts nets, qui est limitée à 1,5 million de dollars selon notre politique, était de 0,3 million au 30 juin 2017 (1,4 million au 31 décembre 2016). Ce montant est calculé selon un degré de confiance de 95 % sur une période d'un an.

13. Risque de crédit

Le risque de crédit représente les pertes financières potentielles découlant du défaut d'un emprunteur ou d'une contrepartie institutionnelle de remplir ses obligations contractuelles. Une description complète du risque de crédit associé à nos instruments financiers est présentée à la note 18 complémentaire à nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2016. La nature du risque n'a pas changé au cours des six mois clos le 30 juin 2017.

Dans le cadre du Programme des OHC, nous sommes exposés à un risque de crédit en cas de défaut d'une contrepartie de swap. Nous atténuons ce risque en ne faisant affaire qu'avec des contreparties de swap hautement notées et en exigeant des sûretés fondées sur les notes. La juste valeur de toutes les sûretés dans le cadre du Programme des OHC s'élevait à 232 696 millions de dollars, ou 101,5 % de la valeur comptable des prêts, au 30 juin 2017 (226 947 millions, ou 101,6 % de la valeur comptable des prêts, au 31 décembre 2016), ce qui comprend la juste valeur des sûretés de swap détenues et la juste valeur des TH LNH et titres de réinvestissement qui nous sont vendus par les institutions financières canadiennes.

14. Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Les charges, réévaluations et cotisations à inclure dans les régimes à prestations déterminées sont présentées dans les tableaux qui suivent.

<i>(En millions)</i>	Trois mois clos les 30 juin			
	Régimes de retraite		Autres régimes postérieurs à l'emploi	
	2017	2016	2017	2016
Coût des services rendus	8	8	1	1
Charges d'intérêts nettes	4	4	1	1
Charges comptabilisées en résultat net	12	12	2	2
Pertes nettes actuarielles découlant de changements des hypothèses financières	(108)	(116)	(7)	(6)
Rendement de l'actif des régimes (excluant les montants inclus dans les charges d'intérêts nettes)	11	29	-	-
Réévaluations nettes comptabilisées dans les autres éléments du résultat global¹	(97)	(87)	(7)	(6)
Cotisations de la SCHL	32	20	1	2
Cotisations des employés	3	4	-	-
Total des cotisations	35	24	1	2

¹ Les régimes à prestations déterminées sont réévalués chaque trimestre pour tenir compte de l'évolution du taux d'actualisation et du rendement réel de l'actif. Les autres hypothèses actuarielles sont mises à jour au moins une fois par année.

<i>(En millions)</i>	Six mois clos les 30 juin			
	Régimes de retraite		Autres régimes postérieurs à l'emploi	
	2017	2016	2017	2016
Coût des services rendus	15	16	1	1
Charges d'intérêts nettes	6	7	2	2
Charges comptabilisées en résultat net	21	23	3	3
Pertes nettes actuarielles découlant de changements des hypothèses financières	(175)	(204)	(11)	(12)
Rendement de l'actif des régimes (excluant les montants inclus dans les charges d'intérêts nettes)	34	14	-	-
Réévaluations nettes comptabilisées dans les autres éléments du résultat global¹	(141)	(190)	(11)	(12)
Cotisations de la SCHL	55	38	2	3
Cotisations des employés	6	7	-	-
Total des cotisations	61	45	2	3

¹ Les régimes à prestations déterminées sont réévalués chaque trimestre pour tenir compte de l'évolution du taux d'actualisation et du rendement réel de l'actif. Les autres hypothèses actuarielles sont mises à jour au moins une fois par année.

Nous réévaluons nos obligations au titre des prestations déterminées et la juste valeur de l'actif des régimes aux périodes intermédiaires. Le taux d'actualisation est déterminé d'après les recommandations de l'Institut canadien des actuaires. Ce taux est établi en fonction des obligations de sociétés canadiennes notées AA dont la durée à l'échéance se rapproche de la durée de nos obligations.

Les charges du régime à cotisations déterminées ont atteint 0,8 million et 2,0 millions de dollars, respectivement, pour les trois mois et six mois clos le 30 juin 2017 (0,9 million et 1,6 million, respectivement, pour les trois mois et six mois clos le 30 juin 2016).

15. Impôt sur le résultat

Le tableau qui suit présente les composantes de l'impôt sur le résultat.

<i>(En millions)</i>	Trois mois clos les		Six mois clos les	
	30 juin		30 juin	
	2017	2016	2017	2016
Charge d'impôt exigible	108	109	224	209
Charge d'impôt différé	22	(3)	24	(4)
Total de la charge d'impôt dans le résultat net	130	106	248	205
Charge (recouvrement) d'impôt sur les autres éléments du résultat global				
Gains nets latents sur les instruments financiers disponibles à la vente	(37)	46	(8)	72
Reclassement en résultat net des gains nets latents des exercices antérieurs réalisés pendant la période	(2)	(1)	(3)	(1)
Pertes de réévaluation au titre des régimes à prestations déterminées	(18)	(15)	(27)	(35)
Total de la charge d'impôt comprise dans les autres éléments du résultat global	(57)	30	(38)	36
Total	73	136	210	241

16. Transactions entre parties liées

Nous versons des droits au gouvernement en contrepartie de la garantie financière fournie par ce dernier à l'égard de nos activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation. Ces droits, qui sont comptabilisés dans les charges opérationnelles, ont totalisé 9 millions et 17 millions de dollars, respectivement, pour les trois mois et six mois clos le 30 juin 2017 (7 millions et 12 millions, respectivement, pour les trois mois et six mois clos le 30 juin 2016) pour les activités d'assurance prêt

hypothécaire et 5 millions et 10 millions de dollars, respectivement, pour les trois mois et six mois clos le 30 juin 2017 (4 millions et 8 millions, respectivement, pour les trois mois et six mois clos le 30 juin 2016) pour les activités de titrisation.

Tous les autres renseignements sur les transactions significatives entre parties liées et les soldes sont fournis dans les notes pertinentes.

17. Engagements et passifs éventuels

En vertu de l'article 11 de la LNH, l'encours total des prêts assurés ne doit pas dépasser 600 milliards de dollars (600 milliards au 31 décembre 2016). Au 30 juin 2017, les contrats d'assurance en vigueur, qui représentent le risque lié aux activités d'assurance prêt hypothécaire, totalisaient 496 milliards de dollars (512 milliards au 31 décembre 2016).

En vertu de l'article 15 de la LNH, l'encours total des cautionnements du capital ne doit pas dépasser 600 milliards de dollars (600 milliards au 31 décembre 2016). Au 30 juin 2017, les cautionnements en vigueur, qui représentent le risque lié aux activités de titrisation, totalisaient 456 milliards de dollars (452 milliards au 31 décembre 2016).

La SCHL fait l'objet de poursuites totalisant 9 millions de dollars (9 millions au 31 décembre 2016). Puisqu'il est actuellement impossible d'en prévoir le dénouement, aucune provision pour pertes n'a été comptabilisée. Nous ne prévoyons pas que la résolution finale de toute poursuite à laquelle nous sommes partie aura une incidence défavorable importante sur notre situation financière.

18. Reclassements et informations comparatives

Les informations comparatives dans les états consolidés des flux de trésorerie ont été reclassées pour refléter les ajustements apportés à la présentation des flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités opérationnelles adoptée pour l'exercice considéré.

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

700, chemin de Montréal

Ottawa (Ontario)

K1A 0P7

Pour obtenir ce document, consultez le site Web de la SCHL (www.schl.ca) ou composez le 1-800-668-2642.

